47e ANNÉE. — N° 16.618
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger........	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

LUNDI 31 DÉCEMBRE 1917
SAINT SYLVESTRE
SOLEIL : lever 7 h. 41; couch. 4 h. 29
LUNE : D. Q. le 5; nouv. le 12

LES RESTRICTIONS

La prolongation de la guerre, que personne, dans aucun pays, n'avait envisagée comme devant être aussi longue, a créé, pour toutes les nations, belligérantes ou autres, une situation des plus critiques au point de vue de la vie matérielle et des approvisionnements qu'elle exige.

L'appel sous les drapeaux de tous les hommes valides; l'impuissance des femmes et des vieillards, quelle que soit leur héroïque activité; la diminution fatale des terres ensemencées et des exploitations agricoles en plein rapport; l'insuffisance des engrais mis à la disposition des cultivateurs, tout cela et d'autres causes encore ont amené dans la production agricole un déficit qui n'a fait que s'accentuer et qui devient d'autant plus redoutable qu'il coïncide avec l'épuisement de nos réserves et — dans beaucoup de cas — avec une augmentation pressante de nos besoins.

Au cours d'une récente interpellation, M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, a fourni au Sénat des explications dont la rude franchise a produit une grosse émotion et dont l'angoissante précision a mis singulièrement en relief le devoir inéluctable qui s'impose immédiatement à chaque citoyen.

Après la crise du charbon, la crise du sucre, de l'essence et autres denrées qui, depuis longtemps déjà, ont donné lieu à d'étroites réglementations, nous voici arrivés au déficit de la matière principale de l'alimentation française : le pain.

Suivant les indications fournies par le ministre du ravitaillement, pour aller jusqu'à la soudure prochaine, c'est-à-dire jusqu'au 1er août, la consommation exigerait une quantité de 52 millions de quintaux de céréales panifiables. Notre stock de blés indigènes ou d'importation n'est que de 15 millions 331,000 quintaux. Il nous faudra donc importer, d'ici la récolte prochaine, 36 millions 688,000 quintaux de céréales panifiables, sans compter la quantité nécessaire pour les semences du printemps.

Malheureusement, cette importation se trouve aux prises avec des difficultés inouïes.

Les causes de la raréfaction des céréales en France se produisent insensiblement dans le monde entier. Les Etats-Unis sont obligés eux-mêmes de se rationner, ce qui rend très problématique la participation de ce pays à notre ravitaillement en blé. Il y a bien la République Argentine; mais les conditions d'achat sont très dures, les transports longs et difficiles.

D'une façon générale, nos approvisionnements en céréales, comme en toutes choses, se trouvent dominés par la question des transports et l'insuffisance du tonnage dont nous disposons. Si nous n'avions qu'à importer des céréales, il n'y aurait pas à s'inquiéter; mais il faut faire face à tous les besoins et à toutes les exigences de la défense nationale. Il faut porter de l'acier, du charbon, des machines; il faut surtout, à l'heure décisive où nous nous trouvons, faciliter la venue sur le continent des troupes américaines qui doivent nous aider à obtenir la victoire. Il est donc indispensable d'établir un judicieux équilibre dans le fonctionnement des transports maritimes. Il faut également tenir compte — pourquoi ne pas le dire ? — des pertes considérables résultant des torpillages.

Tous comptes faits, il résulte que le ministre du ravitaillement dispose en moyenne, pour la population civile — la part du soldat est réservée — de 325 grammes de pain comme ration quotidienne de chaque individu.

C'est sur ce chiffre que s'est appuyé le ministre pour établir le régime de restrictions auquel il est, hélas ! impossible de se soustraire.

Je ne m'arrête pas aux détails de cette réglementation. Le ministre lui-même espère qu'elle n'apparaîtra que comme un avertissement et que les restrictions volontaires le dispenseront de recourir à la carte de pain. Il a cité, à cette occasion, l'exemple de la ville de Bordeaux, qui vit depuis trois ans sur le rationnement volontaire et depuis trois mois sur le contingentement administratif.

J'aime à croire que cet appel sera entendu. Il semble déjà qu'il ait produit son effet dans une mesure appréciable. Je crois, en outre, que la bonne volonté des consommateurs doit être secondée par le concours patriotique des producteurs.

Un sénateur, au cours de l'interpellation sur le pain, constatait qu'il y a encore des blés de 1915 et de 1916 qui ne sont pas battus, que d'autres sont gaspillés et que les déclarations de récoltes n'ont pas été faites avec la régularité et la franchise désirables.

Il est nécessaire que cet état de choses prenne fin, que tous les agriculteurs soient amenés — plutôt par la persuasion que par la coercition — à comprendre non seulement l'étendue de leur devoir, mais l'importance de leur intérêt. Il faut qu'ils apportent sans réserves ni dissimulation la totalité de leurs récoltes à la collectivité sociale et qu'à l'héroïsme de leur travail ils ajoutent l'héroïsme de leur collaboration au salut de la patrie et à la victoire de l'humanité.

Pierre DEVAL.

Communiqués français

Du 29 Décembre (23 heures)

Lutte d'artillerie moyenne sur la plus grande partie du front, assez vive dans la région de BEAUMONT (RIVE DROITE DE LA MEUSE).

Aucune action d'infanterie.

Du 30 Décembre (14 heures)

Canonnade intermittente en quelques points du front.

Des coups de main ennemis sur nos petits postes au sud de SAINT-QUENTIN, dans la région de BEZONVAUX et de VAUQUOIS, sont restés sans succès. Nous avons fait des prisonniers, dont un officier.

Communiqués anglais

Du 29 Décembre (soir)

L'artillerie ennemie a encore montré au cours de la journée une grande activité en un certain nombre de points du front, notamment vers BARGICOURT, au sud et à l'ouest de LENS, à l'est et au nord-est d'YPRES.

Du 30 Décembre (après-midi)

A la suite de l'activité de son artillerie signalée hier soir au nord-est d'YPRES, l'ennemi a dirigé une attaque locale contre nos positions de la voie ferrée d'YPRES à STADEN; il a été entièrement rejeté par nos feux.

Un coup de main allemand a échoué la nuit dernière au nord de PASSCHENDAELE.

Avions et Aérodrome ennemis attaqués

Onze Boches abattus

Londres, 29 décembre (officiel). — **Le temps a été beau hier, mais le vent d'est qui soufflait avec force s'est presque transformé en bourrasque vers la fin de l'après-midi.**

Nos aviateurs ont pris avec succès un grand nombre de clichés et jeté plus de 100 bombes sur trois aérodromes ennemis au nord de Lille.

Les appareils d'artillerie allemands, qui ont montré une grande activité, ont été attaqués à plusieurs reprises par nos éclaireurs et nos canons spéciaux.

Sept aéros ennemis, dont quatre sont tombés dans nos lignes, ont été abattus en combats aériens, et deux contraints d'atterrir désemparés. Quatre autres ont été abattus par nos canons spéciaux. Trois d'entre eux sont tombés dans nos lignes.

Trois des nôtres ne sont pas rentrés.

Trois Avions boches descendus

Paris, 30 décembre (officiel). — **Trois avions allemands ont été abattus dans la journée du 29, dont un par le tir de nos canons spéciaux.**

Plus de deux Milliards d'Or sont déjà rentrés

Paris, 30 décembre. — Le total actuellement atteint par les rentrées d'or depuis le premier appel s'élève, en chiffres ronds, à 2 milliards 250 millions de francs, ce qui porte le total de l'encaisse or de la Banque de France, à 5 milliards 351 millions de francs. C'est un chiffre tout à fait réconfortant et bien supérieur à celui que peut enregistrer la Reichsbank allemande. Et l'on peut être d'autant plus fier du résultat obtenu chez nous, qu'il l'a été par la seule persuasion, le simple appel au patriotisme des citoyens, sans aucun des moyens de coercition exercés chez eux et dans nos malheureuses régions envahies par nos ennemis.

Vapeur italien coulé

après une Défense héroïque

Rome, 30 décembre. — Un vapeur italien, provenant d'Amérique et chargé d'explosifs, se dirigeant vers la côte d'Afrique, aperçut à huit kilomètres environ de la poupe un fort sous-marin émergé. L'équipage prit ses places de défense. Après quelques minutes, un premier obus tomba près du navire. Le commandant ordonna alors d'ouvrir le feu contre le sous-marin, tandis que le vapeur filait à toute allure et lançait un radiotélégramme d'alarme et de secours. Le tir du vapeur n'atteignit pas le sous-marin, qui resta hors de portée et qui intensifia le feu de ses quatre pièces, lançant autour du vapeur une pluie de projectiles. Le tir inégal se prolongea pendant plus d'une demi-heure, lorsqu'une grenade de 152 millimètres démonta la pièce de manœuvre du gouvernail et provoqua un incendie à bord.

On signale deux morts et cinq blessés, parmi lesquels le lieutenant Sirovich, né à Trieste, commissaire du bord, qui, mourant, ne cessa d'encourager les canonniers à lutter jusqu'au bout.

Une pluie de projectiles ennemis continua à tomber sur le navire, provoquant des incendies. Ayant perdu tout espoir de sauver le navire, enveloppé de flammes, le commandant ordonna d'arrêter les machines et de descendre les canots, où on plaça en premier lieu les blessés. Les canots s'éloignèrent. Bientôt le navire coula par une explosion. Le sous-marin ne tarda pas à s'éloigner.

Un Steamer américain perdu

New-York, 29 décembre. — Une barque de sauvetage du steamer américain « Turcarora », 2,386 tonnes, qu'on suppose s'être perdu corps et biens, a été recueillie à l'île Saint-Paul, entre le cap Breton et Newfoundland.

Un Vapeur allemand mitraillé sur le Lac de Constance

Zurich, 30 décembre. — Un incident de frontière vient de se produire sur le lac de Constance. Le vapeur « Kaiser-Wilhelm », qui faisait une course d'essai, a reçu quinze à vingt balles tirées de la rive suisse. Les dégâts sont insignifiants, mais la « Constanzer-Zeitung », journal badois, remarque à ce sujet : « S'il est prouvé que ce sont des gardes-frontières suisses qui ont tiré, l'incident est une flagrante violation de la neutralité, et des explications très sérieuses doivent être exigées pour que cela ne se reproduise plus. »

Aux Etats-Unis

L'ALLEMAND BANNI DE L'ENSEIGNEMENT

New-York, 30 décembre. — La langue allemande vient d'être bannie des écoles élémentaires de New-York. On propose de l'éliminer aussi des écoles supérieures.

PLUS D'EXPORTATIONS POUR LA RUSSIE

Tokio, 30 décembre. — Les Etats-Unis ont arrêté toutes les expéditions pour la Russie. Le steamer « Columbia » est revenu de Vladivostok avec une cargaison de matériel de chemin de fer qui n'a pas été déchargée.

Les navires actuellement en route pour Vladivostok sont détournés sur le Japon; ceux qui se trouvent encore dans les ports américains ont reçu l'ordre de ne pas partir.

Plus de 20 Milliards prêtés par les Etats-Unis aux Alliés

Washington, 30 décembre. — **Les emprunts consentis par les Etats-Unis aux alliés dépassent quatre milliards de dollars.** Par suite de l'autorisation qui vient d'être donnée par M. Mac Adoo, secrétaire du Trésor, de faire une avance supplémentaire de 685 millions de dollars à la Grande-Bretagne, de 155 millions à la France, de 7 millions et demi à la Belgique, de 1 million à la Serbie, le total des avances est aujourd'hui de 4,236 millions 400,000 dollars.

Le Chili refuse de se charger des Intérêts allemands

Santiago-du-Chili, 30 décembre. — Le Chili a refusé de nouveau d'autoriser ses ministres au Brésil, en Equateur et en Bolivie, de se charger des archives des légations allemandes dans ces pays.

LES ÉVÈNEMENTS DE RUSSIE

L'ACCORD DU 28 DECEMBRE ENTRE LA RUSSIE ET LA QUADRUPLICE

Divulgation d'un Traité secret russo-allemand

LE TURKESTAN PROCLAME LUI AUSSI SON INDEPENDANCE

A BREST-LITOVSK

La clause essentielle (évacuation des territoires) reste en suspens — Le piège boche consiste à dire : « Démobilisez d'abord, nous évacuerons après »

Bâle, 29 décembre. — Hier matin ont eu lieu à Brest-Litovsk, entre les délégués de la Quadruplice et de la Russie, des conversations au cours desquelles fut provisoirement terminée la discussion des points qui, même lors de la conclusion d'une paix générale, devraient être réglés séparément entre la Russie et ces puissances.

Pour un grand nombre de points, les délégués sont tombés d'accord sur une base permettant l'entente. En dehors des questions politiques, ils ont délibéré aussi sur des questions de nature juridique et économique, qui ont été réglées sous la réserve de l'examen (sic) de leur rédaction définitive par les autorités respectives des pays intéressés.

On s'est mis d'accord sur le rétablissement des relations fondées sur les contrats interrompus par la guerre, puis il a été convenu que juridiquement comme économiquement aucun pays ne peut être traité de façon plus désavantageuse qu'un troisième pays ne pouvant invoquer des droits reconnus par les traités.

Les droits créés par la guerre sont supprimés. Ceux qui ont eu à les subir seront rétablis dans leurs droits antérieurs ou indemnisés.

Les principes posés concernant les frais, les dommages de la guerre ont été précisés.

L'accord s'est fait sur le règlement des dommages subis par les personnes civiles hors de la zone de guerre. Un accord de principe s'est établi sur la libération réciproque et le rapatriement des prisonniers de guerre et des internés civils.

L'accord de principe s'est fait aussi sur la restitution des navires de commerce. On a prévu la reprise rapide des relations diplomatiques et consulaires.

Au point de vue économique, l'accord s'est établi pour la cessation immédiate de la guerre économique, la reprise du trafic commercial, l'institution d'un échange organisé de marchandises et sur les bases sur lesquelles les relations économiques des deux pays doivent être réglées de façon durable.

UNE PROPOSITION DES RUSSES

Dans la question du traitement des territoires occupés par les deux parties, la délégation a fait la proposition suivante :

« En accord avec la déclaration précise des deux parties contractantes qu'elles n'ont pas d'intentions belliqueuses et veulent conclure une paix sans annexion, la Russie retire ses troupes des pays qu'elles occupent en Autriche-Hongrie, en Turquie, en Perse. La Quadruplice retire les siennes de la Pologne, de la Lithuanie, de la Courlande et des autres pays russes.

» Conformément au principe du gouvernement russe qui a proclamé le droit pour tous les peuples vivant en Russie, sans exception, de décider de leur propre sort en allant jusqu'à la séparation, les populations de ces régions seront entièrement libres, dans le délai le plus rapide et très précis, de décider de leur union avec tel ou tel empire ou formation d'Etat indépendant. La présence de troupes quelconques dans ces régions est inadmissible, exception faite pour les milices nationales ou locales. »

Jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur ces points, l'administration de ces régions sera dans les mains des délégués élus de façon démocratique par la population locale. Une commission militaire spéciale fixera la date de l'évacuation, le commencement et la marche de la démobilisation de l'armée.

L'Allemagne, par contre, a proposé de donner aux deux premiers articles du traité préliminaire à signer la rédaction suivante qui sera appliquée à l'Autriche.

LA CONTRE-PROPOSITION ALLEMANDE

Article premier. L'Autriche-Hongrie et la Russie déclarent la cessation de l'état de guerre. Les deux contractants sont décidés à vivre désormais ensemble en état de paix et d'amitié. L'Autriche-Hongrie serait prête, sous réserve d'une complète réciprocité accordée à son alliée, à évacuer les positions actuelles et les territoires occupés pour autant que cela n'est pas inconciliable avec l'article 2 **aussitôt que la paix serait faite et que la démobilisation des forces russes serait accomplie** (sic).

La Russie évacuerait simultanément les régions qu'elle occupe.

Art. 2. Après avoir proclamé, conformément à ses principes, pour tous les peuples vivant dans l'empire russe sans exception, un droit de décider de leur sort qui va jusqu'à leur complète séparation, le gouvernement russe prend connaissance des résolutions où la volonté du peuple est exprimée, pour la Pologne aussi bien que pour la Lithuanie, la Courlande, les parties de l'Esthonie, de la Livonie, de réclamer leur complète indépendance constitutionnelle et de se séparer de l'empire russe. Le gouvernement russe reconnaît que cette manifestation dans les circonstances actuelles doit être considérée comme l'expression de la volonté populaire et est prêt à en tirer les conséquences qui en découlent.

Comme dans les régions auxquelles s'appliqueraient les dispositions précédentes, la question de l'évacuation ne se présente pas de façon qu'on puisse procéder comme il fut prévu dans l'article un, une commission spéciale délibérera et fixera l'époque et les modalités de la manifestation qui confirmera par un vote populaire sur une large base, sans pression militaire d'aucune sorte, la déclaration séparatiste déjà existante qui, d'après la délégation russe, a besoin d'être confirmée.

La délégation russe a pris connaissance de cette déclaration et a précisé son opinion comme suit :

Nous sommes d'avis qu'on ne peut considérer comme la véritable expression de la volonté populaire que les déclarations apparaissant comme le résultat d'un vote libre ayant eu lieu en l'absence complète de troupes étrangères des territoires en question.

Par suite nous proposons et insistons à ce sujet pour que cet article soit formulé d'une façon plus claire et plus précise.

Cependant nous acceptons qu'une commission spéciale soit constituée pour l'examen des conditions matérielles dans lesquelles peut se faire ce référendum et pour fixer le délai de l'évacuation.

Une Délégation navale allemande

Pétrograd, 29 décembre. — Les délégués navals allemands ont été reçus au quartier général de la garde navale par le commissaire de la marine Dybenko. Ils se sont rendus ensuite à l'Institut Smolny, où ils ont été reçus par Trotzky.

La première séance de la commission navale russo-allemande a étudié principalement la situation navale dans la mer Blanche et sur la côte Mourmane.

L'amiral Kaiserling, interviewé, a déclaré que la tâche de la délégation allemande se limitait à l'examen des moyens susceptibles de mettre fin à la guerre navale.

Dans peu de jours arrivera à Pétrograd une commission composée de trente-trois membres, parmi lesquels le comte Mirbach, ancien conseiller à l'ambassade d'Allemagne. L'ambassadeur d'Allemagne à Pétrograd, le prince de Hohenlohe, délégué de l'Autriche, ainsi que des représentants de la Turquie et de la Bulgarie. Cette commission examinera les diverses questions soulevées par l'armistice conclu à Brest-Litovsk et réglera principalement l'échange des prisonniers et la question des traités de commerce.

PREMIERES ENTREVUES

Pétrograd, 29 décembre. — La délégation ennemie arrivée à Pétrograd pour fixer avec l'amirauté russe les détails de l'armistice dans les eaux de la mer Blanche, a eu un premier entretien cette après-midi avec l'état-major naval.

Les journaux rapportent que le baron Kaiserling, qui représente l'Allemagne, a reçu à l'hôtel qui a été réservé à la mission de nombreuses visites de prisonniers de guerre venant chercher des nouvelles d'Allemagne.

La délégation et Trotzky ont eu également une entrevue.

Suivant les journaux, les délégués allemands ont visité l'ambassade d'Allemagne qui, comme on le sait, a été complètement pillée il y a trois ans.

Un accord étant intervenu au sujet de la question des passeports diplomatiques, les courriers qui étaient retenus à Pétrograd pourront partir demain, et ceux qui ont été arrêtés à la frontière pourront rentrer en Russie.

Pétrograd, 29 décembre (source maximaliste). — La délégation allemande pour les questions techniques concernant la suite des pourparlers est arrivée. On attend une délégation pour résoudre la question des captifs civils.

L'inutile Suspension

Stockholm, 29 décembre. — On mande de Pétrograd, de source maximaliste, que les pourparlers en cours à Brest-Litovsk sont suspendus jusqu'au 8 janvier, pour permettre aux autres puissances de prendre part aux négociations de paix.

Les Documents secrets

UN TRAITE RUSSO-ALLEMAND SIGNÉ AU MOMENT DE LA GUERRE JAPONAISE

Pétrograd, 29 décembre. — L'« Investia » publie le texte suivant du traité secret conclu entre le tsar Nicolas et l'empereur Guillaume au cours de l'entrevue qu'ils eurent à Bjorkoë, au moment de la guerre japonaise :

« Leurs Majestés Impériales : l'empereur de toutes les Russies d'un côté, l'empereur d'Allemagne de l'autre côté, pour assurer la paix de l'Europe, se sont mis d'accord sur les points suivants du traité ci-après, relatif à une alliance défensive :

» Article 1er — Si un Etat européen quelconque attaque l'un des deux empires, la partie alliée s'engage à aider son co-contractant par toutes ses forces de terre et de mer.

» Art. 2. — Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas conclure de paix séparée avec un ennemi commun quelconque.

» Art. 3. — Le présent traité entre en vigueur au moment de la conclusion de la paix entre la Russie et le Japon, et doit être dénoncé avec un préavis d'un an.

» Art. 4. — Ce traité étant entré en vigueur, la Russie entreprendra les démarches nécessaires pour le faire connaître à la France et proposer à celle-ci d'y adhérer comme alliée.

» Signé : NICOLAS, GUILLAUME.

» Contresigné : VON CZIRSKI, Comte BENKŒNDORF.

» Le ministre de la marine, BIRILEFF. »

Le Turkestan a proclamé son indépendance

Pétrograd, 30 décembre. — **On confirme que l'autonomie du Turkestan a été proclamée.**

Ce qui reste de la Prospérité russe et de l'Armée russe

Pétrograd, 26 décembre (retardée). — Les journaux publient aujourd'hui le communiqué suivant :

« Le commissaire aux finances a présenté un rapport sur la situation financière de la Russie au conseil des commissaires. Ce rapport montre qu'après six semaines seulement de leur administration, les bolcheviks eux-mêmes sont obligés d'admettre la ruine complète des ressources de l'Etat en Russie.

» En premier lieu, le rapport observe qu'aucun des impôts d'Etat n'est rentré. Toutes les sources de revenu ont absolument cessé et les monopoles établis sur les céréales, le combustible, les annonces de journaux, les machines agricoles, etc., demeurent en fait lettre morte et ne rapportent pas un seul kopeck au Trésor.

» Les chemins de fer ont cessé d'être une source de revenus, d'autant plus qu'ils sont exclusivement affectés au transport des soldats, marins et gardes rouges, qui jouissent du droit de voyager gratis.

» Dans de telles conditions, la seule ressource de l'Etat est l'impression de billets de banque dont l'émission, non seulement à Pétrograd, mais aussi à Moscou, est recommandée par ce commissaire.

» Les organes officiels du gouvernement prolétarien ne font aucune mention de la banqueroute nationale que cette mesure doit nécessairement amener. Le commissaire extraordinaire pour la défense de Pétrograd publie aujourd'hui un avertissement officiel d'avoir à s'abstenir de toute espèce de démonstrations au cours des prochains jours et cet avertissement est accompagné de la menace de réprimer par les armes toute tentative de démonstration.

» C'est le signe avant-coureur habituel de ce genre d'événement dont Pétrograd a déjà été le théâtre une demi-douzaine de fois depuis mars dernier.

» Après une interruption de plusieurs semaines, le quartier général des armées en campagne a de nouveau publié un communiqué. Ce dernier ne concerne que les fronts ouest et sud-ouest et ne fait pas mention du front nord; on n'y fait naturellement allusion à aucune activité militaire, mais les fraternisations paraissent avoir été nombreuses. En tout cas, le communiqué indique que sur les deux tiers au moins des lignes russes il existe encore un front.

» En ce qui concerne le front sud-ouest, secteur important entre tous, le gouvernement indépendant de l'Ukraine a assumé la responsabilité de sa défense contre les Allemands. »

Fâcheuse Situation de la Capitale

Pétrograd, 29 décembre. — Le gouvernement bolchevik a lancé une proclamation annonçant qu'il réprimerait par les armes toute manifestation. La crise alimentaire s'aggrave. Pétrograd n'aurait de blé que pour six jours.

Les Maximalistes sont fiers de leur Trahison

Pétrograd, 30 décembre. — Le comité exécutif central des Soviets a décidé en séance plénière, pour marquer ce qu'il appelle « le succès de la délégation de la paix à Brest-Litovsk », d'organiser des manifestations populaires à Pétrograd et dans les autres grandes villes de Russie.

Les Maximalistes requisitionnent l'Or

Pétrograd, 28 décembre. — Le gouvernement leniniste vient de réquisitionner par décret l'or renfermé dans les coffres-forts particuliers des banques. Toutes les sommes trouvées ont été déposées à la Banque d'Etat, au crédit des comptes courants. L'or monnayé ou en lingots sera placé dans la réserve de l'Etat.

Tous les propriétaires de coffres-forts sont tenus, sur une sommation immédiate, de se rendre à leurs banques respectives avec leurs clés. Faute de ce faire ils seront considérés au bout de trois jours comme étant de mauvaise foi. Leurs coffres-forts seront ensuite ouverts par une délégation spéciale des commissaires de la Banque d'Etat. Tout le contenu des coffres-forts sera confisqué au bénéfice de la nation.

On arrête tous les Banquiers

Pétrograd, 29 décembre. — Les administrateurs des diverses banques ont été arrêtés et incarcérés à la forteresse Pierre-et-Paul.

Fermeture des Banques moscovites

Pétrograd, 30 décembre. — Les banques de Moscou ont été fermées en même temps que celles de Pétrograd.

Les Instituteurs contre les Maximalistes

Pétrograd, 30 décembre. — Tous les instituteurs et institutrices municipaux de Pétrograd ont rédigé une protestation contre les procédés des maximalistes.

L'Ukraine organise la Résistance

Haparanda, 29 décembre. — Les Ukraniens organisent avec énergie la résistance sur le front sud-ouest. Ils ont arrêté le comité bolchevik de la 9e armée et ont pu ainsi délivrer un général russe. Une division de tirailleurs, qui avait abandonné le front, a été contrainte d'y retourner. Des mesures ont été prises pour réprimer le brigandage et pour empêcher la désertion. L'état de siège a été proclamé sur tout le territoire roumain occupé; et pour assurer l'exécution des mesures prises, le pays a été divisé en huit zones. Des troupes maximalistes venant de Pétrograd ont été arrêtées et désarmées sans résistance.

Kaledine réélu Ataman général des Cosaques

Pétrograd, 30 décembre. — Le général Kaledine a été réélu ataman général des cosaques par le conseil général, par 562 voix sur 638 délégués.

Assassinat de l'Ancien Ministre Goremykine

Pétrograd, 29 décembre. — M. Goremykine, ancien ministre, sa femme et son beau-frère, ont été assassinés par un voleur dans leur maison de campagne de Sotchy (Caucase).

Assassinat d'un Chef cosaque

Pétrograd, 30 décembre. — Le chef cosaque et ancien membre de la Douma Karauloff et son frère, qui se rendaient à une réunion militaire cosaque, ont été assassinés pendant le trajet.

Les Envoyés de la République finlandaise auprès des Puissances

Stockholm, 29 décembre. — La délégation finoise partira aujourd'hui de Stockholm pour Copenhague et Christiania afin de faire aux gouvernements scandinaves une déclaration semblable à celle qu'elle a présentée à Stockholm.

Une seconde délégation finoise est actuellement à Berlin. Une troisième est en route pour Londres, Le Havre et Paris; une quatrième, enfin, pour Washington.

Turcs et Bulgares aux Prises

Salonique, 30 décembre. — Le gouvernement bulgare a demandé aux Turcs une nouvelle rectification de la frontière de Thrace s'ajoutant à celle qui fut accordée en 1915 sur les instances du kaiser. Sur le refus des Turcs, il s'est produit une tension qui a dégénéré récemment en sanglants conflits entre troupes turques et bulgares dans la gare d'Andrinople. Il y a eu de nombreux tués et blessés. L'intervention du kaiser a calmé momentanément les passions.

Les Déclarations de M. Pichon

Heureuse impression en Ukraine

Genève, 30 décembre. — M. Winitchenko, secrétaire général de la Rada, s'est exprimé à ce sujet en termes chaleureux. Il a fait connaître devant l'Assemblée législative, qui représente l'Ukraine, sa sincère satisfaction de ce que, par la bouche de M. Pichon, « la France, la plus grande puissance morale du monde, ait reconnu le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes ». Il a ajouté que l'Ukraine ferait tous ses efforts pour mettre sur pied en Russie un gouvernement capable d'arriver, en plein accord avec les alliés, à une paix juste et durable.

Approbations unanimes aux Etats-Unis

New-York, 30 décembre. — Les déclarations de M. Pichon à la tribune de la Chambre des députés sont reproduites très largement par la presse américaine. A cause de leur clarté et de leur vigueur, elles rencontrent une adhésion unanime.

Le Moratorium des Loyers est renouvelé

Paris, 30 décembre. — M. Nail, ministre de la justice, a fait signer hier un décret renouvelant le moratorium des loyers, sans aucune modification, jusqu'au 15 avril prochain.

LES "AFFAIRES"

L'Affaire Caillaux

Paris, 29 décembre. — On nous communique la note suivante :

« Le bureau du Comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste et le Comité-directeur du groupe parlementaire à la Chambre, réunis le 29 décembre, en plein accord sur la nécessité de répandre tous les documents officiels de nature à éclairer l'opinion publique et à aider à la manifestation de la vérité, s'en rapportent au bureau du Comité pour l'exécution de cette décision. »

Comme on le voit, le bureau du Comité exécutif a réussi à faire revenir le groupe sur la décision qu'il avait prise hier de s'abstenir de toute publication; cependant il y a lieu de remarquer que la motion adoptée cette après-midi diffère assez sensiblement de celle précédemment votée par le Comité-directeur.

Celui-ci n'avait en vue que la diffusion des discours de MM. Caillaux et Renaudel, tandis qu'aujourd'hui on a décidé la publication de tous les documents officiels, c'est-à-dire non seulement des deux discours en question, mais aussi du réquisitoire du général Dubail et du rapport Paisant. La nuance a quelque importance.

Ajoutons que les membres du groupe radical du Sénat, qui est présidé par M. Emile Combes, n'étaient pas représentés à la réunion d'aujourd'hui. Il leur aurait été d'ailleurs difficile d'y prendre part, même s'ils y avaient été invités, car les événements peuvent les appeler à juger le procès Caillaux en qualité de membres de la Haute Cour.

Le souci le plus élémentaire d'impartialité leur commande donc d'observer la plus grande réserve.

L'AFFAIRE Humbert-Lenoir-Desouches

NOUVELLE CONFRONTATION

Paris, 29 décembre. — M. Drioux, juge d'instruction, a poursuivi aujourd'hui son enquête en confrontant M. Ch. Humbert avec Lenoir et Desouches. Les interrogatoires ont porté sur le départ de Desouches de la combinaison qui l'avait fait administrateur du « Journal »; Lenoir et M. Humbert ne sont pas d'accord sur les causes de la démission de l'ex-avoué. Pierre Lenoir soutient que c'est M. Humbert qui a voulu se séparer de son administrateur parce que celui-ci tenait au dehors des propos fâcheux sur la marche du journal. Ce fut en vain qu'il tenta de les réconcilier. A ce sujet il existe au dossier une lettre de M. Humbert à Desouches, dans laquelle il lui disait que le journalisme n'était pas uniquement créé pour faire des affaires.

Cette interprétation du rôle de Lenoir a soulevé les protestations de la part du sénateur de la Meuse qui dit qu'au contraire Lenoir faisait tout ce qu'il pouvait pour exciter Desouches, les deux hommes s'en voulant à cause d'une rivalité de femme.

Bref, Desouches dut donner sa démission d'administrateur.

Mercredi prochain, l'enquête se poursuivra et portera sur le cas de Munir pacha et de la mission que lui confia le « Journal » aux fins d'une enquête en Allemagne.

Le cas de Turmel

Paris, 29 décembre. — On sait que le tribunal correctionnel de la Seine dut se déclarer incompétent dans les poursuites intentées pour dénonciations calomnieuses par l'huissier de la Chambre des députés, M. Cousin, en raison de la qualité de magistrat de Turmel, en tant que suppléant de la justice de paix de Loudéac. L'affaire fut déférée devant la première chambre d'appel de Paris, seule compétente en l'espèce.

Dans ces conditions, la demande de la levée d'immunité parlemnetaire obtenue par M. Cousin à l'égard de M. Turmel était nulle, et il appartenait au procureur général de la solliciter du Parlement. C'est ce qui va être fait prochainement par le nouveau procureur général, M. Théodore Lescouvé.

M. Turmel a l'intention de se faire conduire devant la commission de la Chambre chargée de préparer le rapport en vue de l'immunité parlementaire et d'y faire des révélations sur les circonstances de ses accusations contre M. Cousin.

L'INTERROGATOIRE DE Mme TURMEL

Mme Turmel, la femme du député de Guingamp, inculpée de complicité avec son mari, qui a été remise en liberté provisoire, a été interrogée cette après-midi par le capitaine Mangin-Bocquet. Elle a répété ses déclarations faites précédemment, à savoir qu'elle avait ignoré la provenance des sommes que lui a remises son mari, et qu'elle n'a fait que l'échange des billets suisses contre de l'argent français dans une banque du boulevard des Italiens.

Les Instructions du Capitaine Bouchardon

Paris, 29 décembre. — Le capitaine Bouchardon, qui s'est mis, ces jours derniers, à la rédaction de son rapport d'ensemble sur l'affaire Bolo pacha, a presque terminé son travail. Il pourra remettre très prochainement le dossier complet d'instruction, au commissaire du gouvernement, le commandant Jullien, pour qu'il soit transmis au gouverneur militaire de Paris.

Le lieutenant Bondoux, son substitut, a interrogé cette après-midi l'inculpé Jacques Landau, directeur, avec Goldsky, du journal « la Tranchée Républicaine », en présence de qui il a ouvert les scellés renfermant les pièces et documents saisis, tant à son domicile qu'à son journal.

Devant la Commission du Budget

Paris, 29 décembre. — La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Raoul Peret, a tenu une importante réunion au cours de laquelle elle a entendu le président du conseil, les ministres des affaires étrangères et de l'armement et le sous-secrétaire d'Etat de la présidence du conseil sur l'organisation défensive de nos lignes, l'état de nos armements, la défense de nos côtes, les cantonnements de repos, la propagande en Russie.

AU SÉNAT

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

Séance du dimanche 30 décembre matin.

Paris, 30 décembre. — Le Sénat poursuit la discussion des douzièmes provisoires; il adopte les articles 4 à 9.

M. Delahaye avait demandé la suppression de l'article 6, qui oblige les contribuables assujettis à la taxe sur les bénéfices de guerre à s'acquitter immédiatement, sans attendre les arrêts de la commission supérieure.

Le rapporteur général avait répliqué qu'il fallait mettre un terme à des abus; on a élevé des pourvois devant la commission supérieure uniquement pour bénéficier de l'intérêt de l'argent non versé au Trésor. Et le ministre des finances avait fait remarquer que la situation actuelle est intolérable, car elle aboutit à faire payer par l'Etat l'intérêt de sommes qui, en réalité, lui sont dues par les contribuables.

Un nouveau Régime des Débitants de Tabac

Paris, 30 décembre. — Pour remédier à la situation créée aux débitants par la crise du tabac, le ministre des finances se propose d'adopter diverses mesures. Les gérants ou gérantes de débits de tabac, d'après le régime envisagé, pourraient, à partir du 1er janvier, régler le montant de leur redevance aux titulaires en adoptant, à leur gré, l'un ou l'autre des procédés suivants de libération :

1. Continuation du paiement direct de la gérance au titulaire, c'est-à-dire sans aucun changement dans la situation;

2. Versement d'une somme de 3 fr. 50 % sur le montant de chaque bordereau hebdomadaire.

Avec le produit de cette prime, l'administration se chargera de régler elle-même les redevances aux titulaires. De telle sorte que si la somme versée n'était pas suffisante, c'est le ministère des finances qui se chargerait de la parfaire.

Pour établir ce dernier arrangement, le bénéficiaire devra en faire la demande à l'administration.

Nous aurons du Blé argentin

Buenos-Ayres, 30 décembre. — Les négociations pour l'achat de la récolte de blé de l'Argentine par les alliés ont reçu une solution favorable. Le gouvernement réserve les détails de ces négociations jusqu'à leur ratification.

A Travers la Presse

LES DECLARATIONS DE M. CLEMENCEAU

Paris, 30 décembre. — « M. Clémenceau donne au pays le sentiment qu'il est gouverné et que ses discours sont des actes, » écrit le *Journal des Débats*.

En particulier, la déclaration si nette, si claire, que le président du conseil a faite vendredi devant la Chambre avec une franchise brutale est un acte et sans doute décisif, dit l'*Homme Libre* :

Ce que le ministre de la guerre demande, ce sont les hommes auxquels incombe le soin de préparer par tous travaux utiles les défenses à l'abri desquelles le combattant défiera l'assaillant. Là-dessus, pas de phrases, pas de rhétorique : les mots que commandent les faits; les solutions précises, rapides qu'appellent les résolutions. Rien d'autre. « J'ai dit. » Et c'est bien vrai que, disant, M. Clémenceau a agi, puisqu'il a garanti du premier coup, avec l'assentiment d'une Chambre unanime, les premières chances de la bataille. L'ennemi ne peut taire à son peuple ce coup de clairon français. Il ne peut faire que ces mots brefs et pleins n'entrent à vif dans un moral déjà fêlé par la souffrance physique. Les neutres, eux, sont à même de juger toute la valeur de notre résistance à ces expressions concises de volonté bien arrêtée. On ne pouvait mieux dire à nos alliés que la France attend de pied ferme, sûre d'elle-même, la ruée qu'elle brisera, après laquelle il n'y aura plus rien que l'effondrement de l'orgueil prussien.

RESTREIGNONS ! RESTREIGNONS !

En ces temps d'étrennes, les étalages des pâtissiers et des confiseurs m'ont été un particulier crève-cœur, écrit M. André Lichtenberger dans la *Victoire* :

Qu'au moment où le sucre, le lait, les œufs, produits indispensables à toute alimentation et particulièrement à celle des enfants et des débiles, deviennent de plus en plus rares, qu'il en soit quotidiennement gaspillé des quantités importantes pour la fabrication de superfluités de luxe, est à peu de chose près criminel.

Les chocolatiers doivent donc être largement félicités pour avoir décidé de ne plus faire dorénavant de friandises et de se consacrer uniquement à la fabrication du chocolat, aliment de premier ordre. Avec notre chocolat, il nous est permis d'espérer que nous aurons à manger du pain, à condition que nous sachions n'en point abuser :

Madame, ne permettez sous aucun prétexte que dans votre ménage il y ait par jour plus de 300 grammes de pain achetés par tête. Et sachez que dans la mesure où vous en userez moins, où vous le remplacerez dans votre consommation par d'autres produits, vous ferez acte de bonne Française et travaillerez pour la paix par la victoire.

LE GRAND ET BON CHEF

Notre armée d'Orient est en bonnes mains avec le général Guillaumat, qui n'est pas seulement un de nos meilleurs hommes de guerre, comme il l'a prouvé à la tête de la 2e armée sous Verdun, mais qui est aussi un chef plein de cœur, comme l'atteste ce trait que rapporte un témoin à l'*Intransigeant* :

On était au matin de l'offensive d'août, dont 304, le Mort-Homme, le Talou et 344 devaient constituer le prix magnifique. Depuis deux heures, nos troupes s'étaient élancées à l'assaut.

Tandis que réunis dans un coin de carrière nous suivions sur une carte que nous lisaient quelques officiers la marche des armées, un soldat s'était glissé près de nous, plutôt petit, large et trapu et qu'enveloppait un manteau à pèlerine bleu sombre.

— Oui, je crois que la journée sera bonne, laissa-t-il tomber soudain.

Les têtes se relevèrent.

— Mon général, murmurèrent, déférents, les officiers.

Et sur le casque mat du nouveau venu nous vîmes briller trois étoiles. Le général se tournait vers nous :

— N'oubliez pas surtout de dire combien ils furent sublimes, mes enfants.

Il appuyait sur le mot « mes enfants » avec tendresse. Sa face respirait la bonté. Un sourire en animait les joues pleines, les yeux pétillants et bridés, le nez busqué, la bouche embroussaillée d'une épaisse moustache. Il reprit, et une tristesse voilait le timbre de sa voix claironnante :

— Il n'y a qu'à droite, où le tirage s'accentue. C'est le plus dur morceau. « Ils » auront du mal, mais je les connais, « ils » l'enlèveront.

« Ils » l'enlevèrent.

Des blessés passaient, sommairement pansés de linges grossiers. Le général courut vers eux :

— Eh bien ! les petits, vous avez été épatants, hein, comme toujours. Qu'est-ce que tu as, toi, un éclat au bras ? En voilà pour deux mois de repos, veinard !... Et toi, le gosse, là... Ah ! ah !... la jambe. Mais qu'est-ce que tu fais là ? Tu devrais être en voiture. Comment ? On n'a pas voulu ?... Général Y..., vous avez une automobile sanitaire ? Non ? Par exemple ! Tiens, monte. N'aie pas peur ! monte avec moi. Je te conduis jusqu'à l'hôpital. Tu me raconteras ton histoire en chemin.

Et ils disparurent entre les murs en ruines, dans une pétarade de moteur.

Le nom de ce général ?

Guillaumat.

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 31 décembre 1917 (49)

Le Bandit Gentilhomme

Par RESCLAUZE DE BERMON

CHAPITRE XXXVI
Pour le Blason des Libernières

(Suite)

Le marquis était assis dans son fumoir, seul, regardant s'envoler vers le plafond les légères volutes de fumée bleue, quand la marquise entra.

Elle était vêtue d'un déshabillé de crêpe de Chine blanc flottant et s'avançait lentement, d'une démarche un peu lasse.

— Voulez-vous que nous passions dans votre boudoir, dit le marquis en jetant brusquement sa cigarette. Cette atmosphère enfumée vous dérangera peut-être.

— Non, je suis habituée à la fumée de la cigarette. J'en grille assez moi-même. Passez-moi votre étui et rallumez-en une.

Elle se jeta nonchalamment dans un fauteuil, glissa la cigarette entre ses dents nacrées, l'alluma et en tirant voluptueusement quelques bouffées.

— Ah ! dit-elle. Cela fait du bien.

— Vous sentez-vous mieux aujourd'hui ?

— Guère; ce sont toujours les mêmes malaises.

Et fixant sur son mari ses grands yeux à l'expression étrange :

— Mon ami, dit-elle, je crois que votre docteur est un imbécile.

— Mais... fit le marquis en protestant.

Et presque aussitôt :

— Faites-en appeler un autre, si celui-là ne vous plaît pas.

— C'est tout à fait mon intention... Non seulement le régime que je suis ne me soulage pas, mais encore il peut être nuisible pour un espoir qui doit être cher à tous deux.

La main ridée du marquis trembla nerveusement.

— Que voulez-vous dire ? fit-il d'une voix mal affermie.

— Allons, dit sa femme en souriant, vous avez compris... Votre vieux nom, mon cher marquis, ne tombera pas en quenouille... du moins je l'espère... et s'il y tombait... Ce serait à recommencer.

Un éclair de joie traversa le regard du marquis. Il avait trop de tact cependant pour traduire son bonheur comme l'eût fait un jeune mari.

Il se contenta de baiser tendrement la main de sa femme en lui disant :

— Vous me rendez bien heureux. Vous êtes une femme exquise et vous ferez une maman adorable.

Elle sourit en lui tapant amicalement sur l'épaule.

— Tout ça est très bien, dit-elle, mais il ne faut pas que notre héritier reste en route. La réputation du docteur Gandier est faite, sa valeur professionnelle est incontestable. Voulez-vous que nous le fassions appeler ?

— Je crois que ce serait prudent.

La marquise savait qu'il n'y avait rien de vrai dans l'espoir dont elle venait de leurrer son mari; c'était là seulement l'exécution de la première partie du plan ourdi entre les trois complices.

Le docteur Gandier vint le lendemain.

Le calme, le repos, la solitude et l'air des montagnes furent ordonnés à la malade.

Il fut décidé que, dès la semaine suivante, elle partirait accompagnée du marquis, de Mildred et de toute la maison pour leur château des Roches, dans l'Ariège.

Seule, madame Gérard devait rester à Paris.

C'était un lieu bien choisi pour le crime qu'elle méditait que ce château dans lequel la marquise avait passé un jour seulement, lorsque, après son mariage, son mari lui avait fait faire le tour de leurs propriétés, disséminées un peu aux quatre coins de la France.

Situé sur le flanc d'une montagne rocheuse, à demi aride, que couronnait une forêt de pins sombres, il dominait de ses quatre tours massives et brunes une gorge étroite au fond de laquelle coulait un cours d'eau caillouteux, qu'un souterrain, curieusement conservé, mettait en communication avec l'une des tours.

Ce château, d'aspect féodal, donnait le frisson tant il paraissait rébarbatif et tout le site sauvage en était désolé, effrayant.

Le marquis n'avait guère compris cette fantaisie de sa femme. Le docteur, il est vrai, avait recommandé l'air des montagnes et celui que l'on respirait là était très pur, mais cette explication ne paraissait pas suffisante au Parisien incorrigible qu'était le marquis, et il voulait voir seulement dans ce désir de passer quelque temps aux Roches une de ces bizarreries auxquelles sont sujettes les femmes dans l'état où il croyait la marquise.

Mildred, elle, avait consenti sans ennui à suivre son père adoptif.

La solitude lui plaisait, et d'ailleurs, attendre là ou ailleurs, le jour béni où elle deviendrait la femme de Luc, que lui importait ?...

La marquise avait supporté le voyage avec quelques malaises habilement simulés, mais sans trop de fatigue. Quant au marquis, dès le lendemain de son arrivée, il fut pris de crampes et de vomissements. Attribuant cette indisposition à la chaleur excessive qu'il avait eue dans le train, il refusa qu'on fît appeler le docteur du village.

Cette crise légère se dissipa, d'ailleurs. Le marquis en resta affaibli, fatigué, mais compta pour se remettre sur le grand air qui opérait déjà merveilleusement sur la santé de la marquise.

Dans ce château isolé, sans aucune relation de voisinage, le temps paraissait long à Mildred.

Elle était partie de Paris si précipitamment qu'elle n'avait pas eu le temps d'emporter des livres. La bibliothèque du château contenait fort heureusement une collection déjà ancienne de la « Revue de Paris ».

Le hasard mit dans les mains de la jeune fille toute une série d'articles contenant des lettres, des documents sur la Brinvilliers, la fameuse empoisonneuse du dix-septième siècle et le compte rendu de son procès.

Mademoiselle de Libernières fut très intéressée par cette lecture quasi historique. En parcourant les sommaires des revues suivantes, elle trouva d'autres articles traitant des empoisonnements de Borgia et des Médicis, avec des détails sur la nature des poisons dont les Italiens de cette époque faisaient un si fréquent usage.

Elle lisait ces choses le soir, dans son lit.

La solitude du vieux château, l'aspect sévère de sa grande chambre aux murs nus et aux meubles raides donnaient quelque chose de plus saisissant à ces récits dramatiques qui la frappaient d'épouvante.

Elle fit part de ses impressions au marquis, qui lui dit :

— Il y eut, voilà quelque cinquante ans, un procès qui fit grand bruit; celui de madame Lafarge, accusée d'avoir empoisonné son mari. Condamnée bien qu'elle n'ait jamais cessé de protester de son innocence, elle est morte tout près d'ici, aux eaux d'Ussat... Si ces sortes d'affaires t'intéressent, tu trouveras sûrement à la bibliothèque ses mémoires et ses heures de prison.

Mildred les trouva en effet. Elle les emporta dans sa chambre, où ils se mêlèrent aux revues traitant de questions analogues.

Il y avait dix jours que le marquis était installé aux Roches quand, à peine remis de sa première crise, il en eut une seconde plus violente et qui le laissa plus fatigué encore.

Il fallut cette fois faire appeler le docteur, qui conclut à un commencement d'entérite et prescrivit un régime.

Mais, malgré l'exécution stricte des ordonnances, le mal ne cédait pas. Les vomissements devenaient de plus en plus nombreux. Une soif inextinguible brûlait le malade.

Il se leva au début pour passer ses après-midi à l'ombre des grands arbres, puis il ne descendit plus que quelques heures, puis il ne quitta plus sa chambre.

D'un commun accord, Mildred et la marquise avaient décidé qu'elles se remplaceraient à son chevet pour lui éviter l'ennui d'y voir une garde-malade.

Le traitement, d'ailleurs, était très simple. Il consistait en potions calmantes et en boissons rafraîchissantes.

Le marquis préférait à toute autre, une limonade faite d'eau sucrée et de tranches de citron. Il y en avait toujours dans une carafe sur la commode de sa chambre; il la buvait dans un verre sans pied en cristal bleu foncé très épais et taillé à facettes dont il aimait à se servir parce qu'il avait appartenu à sa mère.

La marquise et Mildred veillaient nuit entre autre.

Avant de quitter la chambre, la marquise versait au fond du verre opaque quelques gouttes d'un liquide blanc que Mildred ne pouvait distinguer. Et, ainsi chaque fois que venait son tour de veille, d'une main tranquille elle offrait à celui qu'elle appelait son père le breuvage de mort.

Comment se fût-elle doutée ?... Comment eût-elle deviné qu'on la faisait, elle, la créature droite, pure, aimante s'il en fût jamais, l'ouvrière de cette œuvre infâme ?

Un soir, trouvant le malade plus abattu, avec des vomissements plus fréquents et une fièvre plus intense, elle voulut rester auprès de lui bien que ce ne fût pas son tour de veiller cette nuit-là.

La marquise s'y opposa.

— Nous devons ménager nos forces, dit-elle. Je vais moi-même me reposer un peu; à minuit je serai là et vous irez dormir à votre tour.

Très bonne pour ses domestiques, Mademoiselle de Libernières ne voulait pas que sa femme de chambre attendît une heure indue pour l'aider à se déshabiller et exigeait qu'elle allât se coucher après lui avoir préparé ce qui lui était nécessaire pour la nuit, entre autres choses un verre d'eau sucrée que la jeune fille buvait toujours avant de s'endormir.

Quand la marquise se fut assurée que la femme de chambre avait définitivement quitté les appartements de mademoiselle de Libernières, elle s'y glissa et versa un narcotique dans le verre d'eau sucrée.

Mildred le but comme d'ordinaire et s'endormit aussitôt.

C'était sur quoi comptait la marquise.

Deux heures plus tard, elle revenait à pas de loup, s'approchait du lit, se penchait vers la jeune fille et la secouait légèrement.

— Mildred, dit-elle, votre père est plus mal.

Pas de réponse.

— Mildred, m'entendez-vous ?

Cette fois encore, rien ne répondit.

Un sourire satisfait effleura les lèvres de la marquise.

Elle pouvait agir !

Elle s'approcha de la cheminée, y prit la chaîne de montre de Mildred, ouvrit le flacon à odeurs qu'elle portait en breloque et l'emplit à moitié de liqueur de Fowler, puis, se saisissant d'un trousseau de petites clés posées à côté, elle ouvrit un chiffonnier de bois de rose, en fit jouer la serrure et derrière des liasses de lettres, dissimula trois flacons de cette même liqueur.

(A suivre.)

A LA CHAMBRE

Séance de samedi 29 décembre, après-midi

MARINE MARCHANDE

A propos de la discussion des crédits de 1917 relatifs aux transports maritimes et à la marine marchande, **M. Guernier**, président de la commission de la marine marchande, prononce un discours dans lequel il réclame pour la marine marchande la direction unique de toutes les flottes au service des divers ministères. Il se plaint de l'imprécision des explications du sous-secrétaire d'Etat devant la commission, au sujet de la création de ce compte spécial de la marine marchande.

M. Lemery, sous-secrétaire d'Etat, dit qu'il s'agit d'un compte-courant ouvert pour toutes les dépenses de la marine marchande, spécialement pour les navires en construction. Jusqu'ici, ces dépenses étaient couvertes par les comptes de divers ministères. C'est pourquoi le gouvernement demande l'ouverture d'un compte spécial, non pour payer des affrètements en retard, mais pour payer les dépenses urgentes.

Le crédit de 30 millions que nous vous demandons est destiné à faire fonctionner le sous-secrétariat d'Etat comme une agence de placement. Il s'agit de lui donner le moyen d'acquérir des navires quand une occasion se présente, de navires pas trop âgés. Le reste du crédit, 240 millions, est destiné aux affrètements. Les achats de navires sont faits en commun et chacun des alliés y participe pour une quote-part, comme il a été décidé à la Conférence des alliés. Les armateurs se sont plaints que l'Etat les avait empêchés de faire des achats.

M. Bouisson : L'argument ne porte pas.

M. Lémery : Monsieur Bouisson, vous êtes avec les armateurs quand ils sont contre le sous-secrétaire d'Etat, vous êtes contre eux quand ils sont avec le sous-secrétaire d'Etat

M. Bouisson : Je suis ni pour ni contre les armateurs, mais pour l'intérêt public.

M. Lemery : Le crédit de 30 millions sera insuffisant lorsque j'aurai à réclamer la quote-part du gouvernement français dans les achats des alliés. En me refusant les crédits, on ne me donnerait pas les moyens d'effectuer les constructions et de payer les commandes déjà passées. Il me faut aussi une place dans les chantiers de guerre pour entreprendre les 250.000 tonnes commandées.

Sur une observation de **M. Bouisson**, relative aux achats des navires allemands au Brésil, **M. Lemery** répond qu'il n'a pas à expliquer les actes de ses prédécesseurs.

Cela amène **M. de Monzie**, son prédécesseur, directement intéressé, à expliquer les négociations poursuivies entre la France et le Brésil pour l'acquisition du tonnage allemand saisi au Brésil.

Le Brésil, dit-il, offrait cette flotte allemande contre l'écoulement de son produit national, le café. Nous demandions l'affrètement de cette flotte, et, en échange, nous prenions à terme sa récolte de 2 millions de sacs de cafés. Ce qui a commandé la décision du gouvernement, c'est la situation dans laquelle se trouvaient alors le Brésil et la France. Il fallait se préoccuper de la situation du tonnage : la flotte marchande française était déficitaire.

Mensuellement, pour répondre aux besoins comprimés, il fallait 7 millions 200.000 tonnes, et nous n'en avions que 4 millions 247.000. L'effort de compression était absolument insuffisant. Dans ces conditions, j'ai pensé qu'il y avait urgence à régler cette question d'affrètement au profit de la France.

M. Bouisson (Marseille) répond : Les crédits demandés par M. Lemery, c'est M. de Monzie qui les a présentés. Si je les combats, ce n'est pas pour être ministre, puisque M. Clémenceau me l'a offert. (Exclamations). On nous demande 320 millions de crédits, et pas un sous-secrétaire d'Etat n'a été d'accord pour apporter un programme complet de réorganisation de la marine marchande.

Sur 240 millions destinés aux affrètements, 110 millions sont destinés à l'achat brésilien. Le reste sera insuffisant pour payer les affrètements urgents.

M. Bouisson veut bien admettre qu'on ait voulu affréter 250.000 tonnes de navires allemands au Brésil, mais le Brésil est notre allié; cette flotte allemande devait forcément être mise à la disposition de tous les alliés, et s'il y avait eu entente entre eux, ce tonnage aurait été partagé selon leurs besoins.

On a acheté 2 millions de sacs de café, mais à quel prix ? Qui les a achetés ? Pour qui ?

Le prix ne dépasse-t-il pas celui de l'avantage acquis par l'affrètement. Le gouvernement doit des explications à la Chambre. Ce n'est pas au budget, mais à un compte spécial qu'on vous demande d'inscrire ce crédit de 320 millions, a dit M. Bouisson.

M. Guernier s'élève contre ce procédé contraire au contrôle de la Chambre.

M. Lémery : C'est la régularisation des crédits inscrits à divers budgets que nous centralisons dans un compte spécial. Vous ne pouvez pas me laisser sans crédits et nous priver de 200.000 tonnes au 2 janvier si nous ne payons. Il est odieux, lorsque nous sommes en guerre, de me refuser les crédits nécessaires aux affrètements.

M. Bouisson : C'est faux ! Il est impossible qu'on nous prenne ici pour des imbéciles ! (Bruit.) Avant d'être sous-secrétaire d'Etat, vous ne connaissiez rien de la marine marchande, et vous dites qu'on va perdre le tonnage ? Si c'est là tout le crédit que la France a au Brésil ! (Exclamations.)

M. Bouisson : Le contrat est d'ailleurs en voie d'exécution, et une partie des navires vogue vers New-York chargée de cafés. La commission a entendu hier les représentants des grands armateurs qui ont déclaré qu'il n'y avait pas de navires à acheter nulle part. Les armateurs ont nié que leur initiative fût impuissante pour la construction parce qu'ils n'ont jamais pu obtenir de l'Etat les matières premières et la main-d'œuvre. Ils ne demandent qu'à construire parce que tous les chantiers anglais construisent pour l'Angleterre. Malgré notre entente de guerre, il y aura en effet plus tard la lutte du fret.

50 millions pour construire ! Si l'Etat demandait un ou deux milliards, on comprendrait, parce qu'on pourrait alors construire en série.

Sollicité par M. de Monzie de mettre les chantiers à sa disposition, M. Chaumet a répondu : « Voulez-vous les chantiers de l'Etat ? Mais vous avez vingt-deux chantiers privés inactifs ! » Ils travaillent, en effet, pour l'armement.

M. de Monzie : Pour la marine de guerre !

M. Bouisson : Les chantiers de La Ciotat travaillent pour M. Loucheur.

M. Bouisson ! Voilà l'ensemble du problème ! Les armateurs n'ont pas besoin d'argent; on leur a voté un crédit de 160 millions pour avoir l'air de faire quelque chose. Un seul s'en est servi. C'est de la main-d'œuvre et des matérieux qu'il leur faut. Le salut, c'est de réquisitionner toute la flotte et de la faire exploiter par les armateurs eux-mêmes, ce qui supprime la concurrence du fret. C'est ce qu'a fait l'Angleterre.

Si nous avions agi de même, des millions de tonnes de denrées ne seraient pas en souffrance dans les ports coloniaux.

Mettez un terme à ces errements en réquisitionnant la flotte d'accord avec les armateurs, qui vous demandent un programme hardi de constructions et d'achats. Supprimez le vieux système des primes à la navigation; prenez des mesures modernes, c'est dans l'intérêt de la France, qui vous en saura gré. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. André Hesse demande quelques jours pour que la commission de la marine marchande examine un programme de construction en série.

Après toute une série de plus ou moins vives interventions, le projet est renvoyé aux commissions de la marine marchande et du budget.

LES PENSIONS MILITAIRES

Et les pensions ? On les reprend, et on adopte les tableaux de taux de pension joints à l'article 13 et l'article 16 : Droits des enfants naturels.

On décide d'ajourner à la rentrée la suite des pensions, et de tenir la prochaine séance lundi matin pour discussion du budget retour du Sénat.

AU SÉNAT

Séance du samedi 29 décembre, après-midi

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

On aborde la discussion des douzièmes provisoires.

M. Martinet fait un historique des impôts indirects depuis 1818. Au sujet de l'augmentation du taux des droits de succession qui est proposée, il fait remarquer que par effet de la guerre, de nombreux héritages vont être dévolus dans un ordre contraire à celui qu'aurait fixé la nature des choses. Il en résultera de nombreuses confiscations véritables, étant donnée l'exagération des droits perçus en cas de succession passant à des héritiers collatéraux ou même à des grands-parents des « de cujus ». Ce sont surtout les petits héritages, c'est-à-dire les plus dignes d'intérêt, qui vont être frappés.

La discussion générale est close.

M. Larère, sur l'article premier, dit que les combattants se plaignent qu'on les change trop fréquemment d'unités. Or, rien n'est plus pénible pour les poilus que les changements de corps. Au bout de quelque temps, en effet, les hommes comme les officiers trouvent dans le corps dont ils font partie une véritable famille; à chaque changement, il faut renouer des liens qui les aidaient à supporter les fatigues et les peines de la guerre. (Très bien !)

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat aux effectifs, reconnaît que la réclamation est fondée. Il étudiera, d'accord avec le commandant en chef, la possibilité de donner satisfaction aux intéressés.

DOLEANCES DES PLANTEURS DE TABAC

M. Courrègelongue : J'ai saisi le ministre des finances d'une plainte des planteurs de tabac. Il m'a répondu que des primes exceptionnelles allaient être accordées pour la récolte de 1918. Nous savons tous qu'on manque de tabac. Il faut encourager les planteurs. La prime de 90 fr. ne sera payée qu'en 1919. Nous demandons quelle soit appliquée à la récolte de 1917.

M. Chastenet : La culture du tabac rapporte au Trésor.

Le ministre des finances : M. Courrègelongue me demande de donner à la mesure que j'ai prise un effet rétroactif. Je ne le peux pas. Mon effort est de fournir du tabac aux combattants. S'il y a des restrictions à s'imposer, c'est à l'arrière. (Très bien.)

Je promets cependant d'essayer d'améliorer la situation.

M. Courrègelongue : Encouragez la production.

M. Chastenet : Je me joins à M. Courrègelongue : il s'agit d'une dépense productive de recettes plus considérables.

Les différents articles du projet sont votés et l'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité de 225 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au budget des services civils pour le premier trimestre de 1918.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

L'article 4 (texte de la Chambre) est repoussé.

M. Boivin-Champeau dit qu'il n'y a pas besoin du Sénat pour interpréter les lois. Il y a des juridictions pour cela.

M. Touron reprend encore la parole, ainsi que **MM. Chéron** et **Abrami.**

La prorogation des mandats électifs est adoptée.

La séance est levée à 7 heures 50.

Prochaine séance dimanche matin.

Les Événements de Russie

Les Armées maximalistes et ukraniennes face à face

Pétrograd, 29 décembre. — Les armées maximaliste et ukranienne, avec de l'artillerie et des aéroplanes, seraient face à face, près de Kharkof, prêtes à commencer les hostilités.

Les Propositions de Paix allemandes

Les Négociations se poursuivent

Bâle, 28 décembre. — On mande de Brest-Litovsk que pendant la journée de mercredi, les conférences des délégations alliées avec les représentants de la Russie se sont poursuivies. Une courte interruption est prévue, afin de permettre aux délégations d'en référer à leurs gouvernements respectifs.

Czernin est rentré à Vienne

Bâle, 29 décembre. — On mande de Vienne à la date du 29 :

« Le comte Czernin est rentré hier à Vienne avec une partie de la délégation qui l'accompagnait à Brest-Litovsk. Il aura une conférence avec les organes compétents au sujet des premiers résultats obtenus à la conférence de la paix. »

Communiqué belge

Au cours de ces deux dernières journées, l'activité d'artillerie a été peu intense.

Nous avons bombardé les organisations ennemies des régions de TERVAETE, de DIXMUDE et de KIPPE en représailles de tirs effectués sur nos tranchées et communications de premières lignes.

Communiqué italien

Rome, 29 décembre (officiel).

Sur tout le front, tir ordinaire de harcèlement. Activité réciproque de patrouilles dans le VAL LAGARINA et en VALLARSA.

Des tentatives d'irruption à COSTALONGA et au MONT MELAGO (plateaux d'Asiago) ont été repoussés et nous ont rapporté des prisonniers.

Sur le VIEUX PIAVE, au cours d'une action de patrouilles, nous avons capturé quelques prisonniers.

Le Sénat italien en Comité secret

Rome, 29 décembre. — Cette après-midi, le Sénat a commencé ses séances en comité secret pour discuter la politique du gouvernement.

La Guerre aérienne

Les Avions ennemis bombardent Trévise, Montbelluna, Castelfranco et Padoue

DANS CETTE DERNIERE VILLE IL Y A 13 MORTS ET 60 BLESSES

Rome, 29 décembre (officiel).

Hier soir, à vingt et une heures trente, des aviateurs ennemis, n'écoutant que leur instinct barbare, qui s'est réveillé entièrement à la suite de la défaite qu'ils ont subie le 26 sur Trévise, ont bombardé Trévise, Montbelluna, Castelfranco et Padoue, toutes villes ouvertes.

Dans le centre de Padoue, où la population est plus dense et les monuments riches et plus nombreux, sont tombées huit bombes, qui ont tué treize personnes et en ont blessé soixante.

Parmi les victimes, dont la plupart sont des femmes et des enfants, se trouvent six militaires.

Aucun monument n'a été touché.

Dans les autres villes, on ne signale pas de victimes ni de dégâts.

Front français d'Italie, 29 décembre. — Hier soir, vers six heures, plusieurs avions allemands, profitant du clair de lune et se maintenant à une très grande hauteur, ont survolé Padoue. On pense que ce groupe faisait partie de l'escadrille qui, vers la même heure, et grâce aux mêmes conditions atmosphériques, a survolé Trévise, Castelgranco, Montebelluna.

A peine le signal d'alarme était-il donné, que la première bombe tombait sur la place aux Herbes, creusant un entonnoir profond, criblant de projectiles l'hôtel de ville et l'hôtel Storione et brisant toutes les vitres des maisons de la place.

Une autre bombe est tombée via Santa-Lucia, près du palais Ezollino, un monument historique, qui, heureusement, ne fut pas touché.

Les torpilles aériennes atteignirent ensuite la via dell Ovo, le ponte Molino, le séminaire, où la bibliothèque fut endommagée, et un jardin.

Le raid et sa défense par un tir de barrage ne prirent fin qu'à onze heures.

Le nombre des victimes s'élève à 13 tués et 60 blessés, dont plusieurs sont des femmes et des enfants sortis par un beau clair de lune, trop favorable aux entreprises de l'ennemi. Six militaires sont parmi les victimes.

C'est la seconde fois que Padoue subit l'attaque aérienne des Austro-Allemands. La première remonte à plus d'un an. Elle fut l'objet de l'intervention du pape.

Le maire, le préfet, l'adjoint, les autorités, ont prodigué leurs secours aux blessés et aux familles des morts.

Padoue, en deuil à la veille du Premier de l'An, reste calme.

Ce qu'a été le Bombardement aérien de Mannheim

Londres, 30 décembre (officiel). — Voici de nouveaux renseignements sur le bombardement aérien de Mannheim, le 24 décembre. Entre dix et onze heures du matin, franchissant la ligne à une altitude de neuf mille pieds, dix aéroplanes britanniques, en deux escadrilles, arrivèrent presque simultanément au-dessus de l'objectif à une altitude dépassant treize mille pieds, et, malgré la canonnade antiaérienne violente et bien pointée, jetèrent seize bombes de 112 livres et deux de 230 livres. Ils constatèrent que quatre d'entre elles éclatèrent sur la gare principale, plusieurs dans les usines Lanz, deux à Ludwigshaven et plusieurs dans l'usine de matériel de guerre, entre Mundsheim et Rheingonheim.

Des clichés photographiques pris sur-le-champ confirment partiellement cette constatation.

Onze aéroplanes allemands en deux escadrilles s'élevèrent, mais cinq seulement atteignirent l'altitude des aéroplanes britanniques de bombardement, sans toutefois tenter de les attaquer de près. Les défenses antiaériennes autour de Mannheim parurent fortes et abattirent un aéroplane britannique qui fut en dernier lieu aperçu descendant sous la maîtrise de son pilote. Un observateur britannique a été blessé, mais il put rentrer.

Les brumes et le brouillard ajoutèrent aux difficultés de l'opération aérienne, quelques villes de la vallée du Rhin étant complètement cachées.

Un Zeppelin détruit

Copenhague, 29 décembre. — Un zeppelin en flammes est tombé dans la mer du Nord. L'aéronef était accompagné par deux hydravions, dont l'un a été vu ensuite très endommagé et assisté par l'autre.

La Guerre sous-marine

Trois Contre-Torpilleurs anglais coulés

Londres, 29 décembre. — L'amirauté annonce que trois contre-torpilleurs britanniques ont été minés ou torpillés par un temps brumeux au large de la côte hollandaise, dans la nuit du 22 au 23 décembre. 13 officiers et 180 hommes ont disparu.

En Argentine

ON CHERCHE A INCENDIER LES DOCKS DE BUENOS-AYRES

Buenos-Ayres, 29 décembre. — De nombreux incendies se sont produits dans les docks de céréales du port de Buenos-Ayres. L'enquête a établi que les incendies sont dus à la malveillance.

En Angleterre

Les Associations ouvrières voudraient la Réquisition et la Distribution des Denrées

Londres, 29 décembre. — Les délégués des organisations ouvrières se sont réunis aujourd'hui en un Congrès national pour discuter la question du ravitaillement. Ils se plaignent amèrement du système actuel de répartition des vivres dans les centres urbains. Les délégués ont protesté vivement contre les queues aux portes de certains magasins et contre la présence de commerçants dans les comités locaux de ravitaillement. Ils ont réclamé le rationnement obligatoire de toutes les denrées de première nécessité et ils ont également averti le gouvernement qu'à moins qu'il ne prenne des mesures pour remédier à cette situation une crise sérieuse était à craindre.

M. Clynes, secrétaire parlementaire du ravitaillement, a répondu que l'accumulation des denrées chez les commerçants était maintenant impossible.

« Le gouvernement possède, a-t-il dit, de nombreux indices de l'amélioration de la situation dans les grands centres industriels. »

M. Clynes se refuse à prendre au sérieux la suggestion de la réquisition et de la distribution de toutes les denrées par le gouvernement.

La Conférence travailliste

Le « Daily Chronicle » écrit :

« Le vote émis par la Conférence travailliste signifie que, dans son ensemble et ses grandes lignes, le mémorandum a reçu l'approbation du parti travailliste britannique, et que plus les dispositions sont importantes, plus il faut admettre que l'assentiment a été mûrement posé.

» Il est donc intéressant de voir qu'en tête du mémorandum, on place les moyens d'empêcher les guerres futures. Le parti travailliste adopte nettement les vues exprimées par M. Wilson. Rapprochée du mémorandum travailliste, il est intéressant de lire la lettre de M. Lloyd George qui, comme M. Pichon à la Chambre française, a de nouveau exprimé que les alliés ne luttent pas pour des buts impérialistes. »

Front de Palestine

LES TURCS en Retraite générale

Londres, 29 décembre (officiel).

Continuant, le 28 décembre, à refouler l'ennemi, les Anglais ont avancé leur ligne à une profondeur d'environ 2 milles sur un front de 13 milles, s'établissant ainsi sur le plateau de Ras Arkub, est de Suffa, à 4 milles de Jérusalem et à 1 mille au nord de la route de Jéricho à Anata, à Erram, Kulundia, ces deux derniers respectivement à l'est et à l'ouest de la route de Nablus, et à 5 ou 6 milles au nord de Jérusalem et à Beitunia.

Le nombre des prisonniers dénombrés, à la suite du combat du 27 décembre, s'élève à 130. Quoique l'ennemi soit en retraite générale, le terrain, accidenté et montagneux, rend la poursuite lente et difficile. Pendant toute la journée du 28 décembre, nos aviateurs ont bombardé avec un grand effet les troupes et les transports sur la route de Nablus.

Les Restrictions du Papier

Paris, 29 décembre. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des P. T. T., des transports et de la marine marchande, et le ministre de l'intérieur, considérant les difficultés croissantes d'importation des matières premières concourant à la fabrication des papiers, l'impérieuse nécessité de réserver le tonnage disponible aux produits absolument indispensables à la défense nationale et à la vie du pays, l'obligation de plus en plus grande de limiter nos achats à l'étranger, vu les avis conformes et unanimes de la commission consultative du papier, créée par arrêté en date du 13 août 1917, représentant les intérêts des producteurs et des consommateurs,

Arrêtent :

Article 1er. A partir de la publication du présent arrêté sont interdits l'impression et l'affichage de toutes affiches et tableaux-annonces autres que ceux qui, considérés comme enseignes par l'article 22 de la loi du 6 avril 1910, sont apposés à l'intérieur d'un établissement où le produit annoncé est en vente ou à l'extérieur sur les murs mêmes de cet établissement, sous la réserve que le format maximum de chaque affiche n'excède pas 80 centimètres sur 120.

Art. 2. Restent seuls autorisés :

1° L'impression et l'affichage des affiches officielles;

2° L'impression et l'affichage des affiches des œuvres de guerre et des œuvres de bienfaisance reconnues par l'Etat, sous réserve que leur format maximum n'excède pas 60 centimètres sur 80;

3° L'affichage sans limitation de format des affiches et tableaux-annonces imprimés antérieurement à la publication du présent arrêté, sous la réserve qu'avant le 15 janvier ils aient été timbrés à l'extraordinaire.

Les affiches qui auraient été avant la date de la publication du présent arrêté timbrées au timbre mobile devront être apposées avant le 15 janvier 1918.

4° L'impression des affiches et tableaux-annonces destinés à l'exportation, sous réserve de la justification de sortie.

5° L'impression et l'affichage des affiches des officiers ministériels.

Art. 3. Sous réserve des impressions en cours qui devront faire l'objet d'une déclaration des imprimeurs au ministère du commerce (direction des stocks nationaux et des réquisitions civiles), à dater de la publication du présent arrêté, les papiers utilisés pour l'impression des prospectus, avis, circulaires, catalogues, prix-courants, almanachs, agendas, blocs-éphémérides, ne devront pas dépasser :

1° Pour les impressions de texte sur papier vélin ou vergé, la force maximum de 65 grammes au mètre carré.

2° Pour les impressions illustrées sur papier vélin ou vergé, la force maximum de 75 grammes au mètre carré.

3° Pour les impressions sur papier couché, la force de 120 grammes, couche comprise, au mètre carré pour le couché une face, et de 150 grammes, couche comprise, au mètre carré, pour le couché deux faces.

Art. 4. Tout journal quotidien ou publication périodique dans lequel la publicité occupera plus du tiers de la surface totale sera considéré comme prospectus ordinaire.

Les publication légales et les annonces judiciaires ne seront pas considérées comme publicité.

Art. 5. La distribution gratuite de tous imprimés est interdite sur la voie publique.

Art. 6. A dater de la publication du présent arrêté, tout imprimé distribué ou vendu à l'intérieur ou à l'extérieur des théâtres, concerts, cinémas, music-halls et autres lieux de spectacle ne devra comporter qu'un feuillet simple dont les dimensions maxima ne devront pas dépasser 21 centimètres sur 13 centimètres 1/2.

Art. 7. A dater de la publication du présent arrêté, les cartes postales, illustrées ou non, ne pourront plus être fabriquées que sur la carte contrecollée ou non, dont la force n'excédera pas 240 grammes au mètre carré.

Art. 8. A partir de la même date, il ne sera accordé aucune dérogation à l'interdiction d'importation des cartes postales illustrées et de la carte bristol contrecollée ou non, sous réserve des accords passés antérieurement avec la Grande-Bretagne et l'Italie.

Art. 9. Sous réserve des publications en cours d'exécution, qui devront faire l'objet d'une déclaration des éditeurs au ministère du commerce (direction des stocks nationaux et des réquisitions civiles), dans les quinze jours à dater de la publication du présent arrêté les papiers destinés à l'impression des livres de toutes sortes ne devront pas dépasser :

1° Pour les impressions monochromes 75 grammes au mètre carré.

2° Pour les impressions polychromes 120 grammes au mètre carré pour le papier non couché ou couché une face et 150 grammes au mètre carré pour le couché deux faces.

Les papiers destinés aux bulletins ou publications périodiques illustrées ou non qui n'intéressent pas la défense nationale ou la propagande française à l'étranger devront répondre aux prescriptions de l'article 3.

Cette disposition ne s'applique pas aux journaux quotidiens.

Art. 10. A partir de la publication du présent arrêté, est interdit d'une façon absolue l'emploi des pâtes de bois neuves, sauf les pâtes demi-chimiques brunes et les pâtes de déchets dans la fabrication des cartons de toutes sortes d'une poids supérieur à 350 grammes au mètre carré.

Des dérogations pourront être accordées sur la proposition de la commission consultative du papier pour la fabrication du carton bois blanc et du carton cuir destiné à l'alimentation ou à la défense nationale.

Art. 11. Aucune dérogation à l'interdiction d'importation ne sera accordée pour les papiers de provenance étrangère qui ne répondraient pas aux prescriptions du présent arrêté.

L'Interdiction totale de la Pâtisserie

Paris, 29 décembre. — M. Victor Boret, ministre du ravitaillement, interrogé sur les sanctions qu'il croirait devoir prendre à l'égard des contrevenants du récent décret sur la fabrication de la pâtisserie, a assuré que ces sanctions seraient appliquées avec prudence et modération.

« Si nous avons supprimé la pâtisserie des boulangers, a ajouté M. Victor Boret, c'est pour éviter qu'on ne fabrique des gâteaux avec de la farine destinée à la panification et pour ne pas être obligé d'envoyer sans cesse les inspecteurs des fraudes faire des vérifications sur place. **Dès que les pâtisseries auront épuisé leurs stocks et lorsque nous serons armés par la loi, la pâtisserie sera interdite sur tout le territoire français.** »

BORDEAUX

Il y a un an

31 DECEMBRE 1916

Les alliés remettent au roi Constantin de Grèce une Note énergique réclamant des garanties pour la sécurité de leur armée et des réparations pour les attentats contre nos troupes.

Toutes les îles grecques adhèrent au mouvement national.

Sir Douglas Haig, généralissime anglais, est promu maréchal.

Le Jour de l'An

Réceptions du 1er Janvier

Il n'y aura pas de réceptions officielles à la préfecture le 1er janvier.

A l'Hôtel de Ville

Il n'y aura ni réceptions ni visites officielles à l'hôtel de ville, le 1er janvier.

Le maire de Bordeaux remercie les personnes qui auraient l'intention de lui envoyer des cartes de visite et les prie de bien vouloir s'en abstenir.

Citations à l'Ordre

— Est cité à l'ordre de l'artillerie lourde du... corps d'armée, l'aide-major Henri Bonnin : « Modèle de conscience professionnelle. A prodigué depuis le début de la campagne et avec un zèle inlassable, ses soins et ses instructions; a obtenu les meilleurs résultats. S'est particulièrement signalé le 22 septembre 1917 pour le calme et le sang-froid avec lequel, sous un bombardement violent et très précis, il a organisé son service et pansé les blessés, non seulement de son unité, mais des unités voisines. »

Interne des hôpitaux de notre ville, le docteur Bonnin, qui sert aux armées depuis le début de la guerre, est actuellement médecin de bataillon.

— Est cité à l'ordre de l'infanterie divisionnaire, Emile-Pierre-Paul Durand, cycliste de la 18e section des secrétaires d'état-major : « Au front, sur sa demande, depuis le début de la campagne. Dévoué et courageux, n'a jamais hésité à faire son service d'agent de liaison malgré les plus violents bombardements. »

M. Emile Durand est le fils de Mme veuve Durand, 80, cours de Tourny.

— Est cité à l'ordre de la division marocaine du 1er décembre 1917, Robert White : « Légionnaire brave et résolu. S'est distingué, par son ardeur et son sang-froid, pendant le coup de main du 10 novembre 1917. » Troisième citation.

— Est cité à l'ordre du régiment, le sergent Pierre Lacrouts, de la 9e compagnie du 49e d'infanterie : « Le 3 juin 1917, durant le bombardement qui a précédé l'attaque, n'a cessé d'encourager ses hommes, par son calme et sa confiance, dans le résultat. A attendu jusqu'à portée de grenades une reconnaissance ennemie qui essayait d'aborder nos lignes, puis l'a dispersé, par un tir précis en lui infligeant de grosses pertes. »

La famille de ce brave habite 56, rue de Bel-Orme.

— Est cité à l'ordre du régiment, Pierre Deltrieu, sapeur à la compagnie du 344e d'infanterie : « Sapeur courageux et dévoué. Dans un des secteurs les plus violemment bombardés, a assuré de façon parfaite, pendant la période du 11 au 31e juillet 1917 un service périlleux de ravitaillement et de liaison. »

Ce soldat est le fils de Mme veuve Deltrieu, 124, rue d'Arès.

— Est cité à l'ordre du régiment, le sous-lieutenant Emile Baillet, du 48e territorial d'infanterie, 7e compagnie : « Très bon officier, ayant rempli avec beaucoup d'activité et de dévouement les fonctions d'adjoint au chef de bataillon. Chef de section vigoureux, qui a dirigé avec énergie et adresse en septembre 1917, une importante reconnaissance, affirmant son courage et sa décision. »

— Est cité à l'ordre du régiment, le sous-lieutenant Gaston Olivié, mobilisé depuis le début de la guerre comme sergent au 140e territorial : « Officier très consciencieux et très dévoué; a toujours fait preuve de courage et de sang-froid; s'acquitte parfaitement de toutes les missions qui lui sont confiées; a participé aux travaux en première ligne, du 25 août 1915 au 1er juin 1916, dans le secteur de Bœssinghe-Steenstraete, et du 25 avril au 14 mai 1917 a dirigé les travaux exécutés la nuit par le 1er bataillon du 140e à proximité de la première ligne, dans un secteur battu par l'artillerie ennemie. »

M. Gaston Olivié est membre du Syndicat des entrepreneurs de ferblanterie, zinguerie, plomberie et fumisterie de Bordeaux.

Les Contingents Tchèques et Polonais quittent Bordeaux

Ces contingents, arrivés vendredi dans la soirée, ont quitté Bordeaux peu de temps après.

Les Tchèques partaient dans la nuit de vendredi à samedi, tandis que les Polonais, de beaucoup plus nombreux, qu'on avait hébergés et ravitaillés à la caserne de Carayon-Latour, en partaient à treize heures quinze samedi, se rendant à la gare Saint-Jean, qu'ils quittaient à seize heures, à destination d'un camp d'instruction complémentaire.

Les Polonais, précédés d'un groupe de clairons et du drapeau national (aigle blanc sur fond amaranthe), se sont rendus à la gare du Nord en passant par la rue de Pessac, le cours d'Aquitaine et le cours Saint-Jean. Sur leur passage, nos nouveaux alliés ont été acclamés. A la gare, ils ont été reçus par les autorités militaires de la commission de la gare; les Dames de la Croix-Rouge leur ont offert des cigarettes. C'est au milieu des ovations faites par la foule présente que le train spécial a quitté le hall.

Régime des Céréales

La préfecture nous communique la note suivante :

« M. le Ministre de l'agriculture et du ravitaillement a décidé de reporter au 14 janvier les opérations à effectuer par les meuniers et les marchands de grains, en vue de l'inventaire des stocks existant dans leurs moulins et magasins. Ces opérations avaient été primitivement fixées au 1er janvier. »

Consommation de l'Essence

Aux termes du décret du 4 décembre dernier, aucun bon de consommation d'essence ne pourra, à partir du 1er janvier prochain, être délivré par les autorités civiles ou militaires que sur production d'un carnet spécial dont seront seules dispensées les trois catégories suivantes : 1° consommation domestique; 2° autobus, autocars, auto-taxis ou fiacres automobiles; 3° véhicules affectés aux administrations publiques ou services publics.

Le carnet, valable pour trois mois au maximum, sera délivré par la préfecture contre remise d'une quittance de la somme de deux francs, versée chez un percepteur au compte du département.

Le demandeur devra justifier de l'emploi de l'essence, c'est-à-dire indiquer s'il travaille pour la défense nationale ou dans un intérêt public.

La possession du carnet ne constituera pas un droit à l'essence, dont l'obtention restera subordonnée aux disponibilités du contingent départemental.

Ce contingent, déterminé avec rigueur par l'administration supérieure, ne permettra pas de faire face à tous les besoins, au cours des mois de janvier et de février, tout au moins.

Le gouvernement fait donc appel aux sentiments patriotiques des populations, qui accepteront sans récriminer les nouvelles restrictions, envisagées dans l'intérêt supérieur de la défense nationale.

Au Profit des Mutilés de la Face

Salle Franklin

Représentations des grandes tragédies françaises organisées par Marcel Soarez et Henry Vermeil, au bénéfice des mutilés de la face : « Polyeucte », « Andromaque », « Le Cid », « Horace », avec le concours de Mlle Colonna-Romano et Yvonne Ducos, de la Comédie-Française, dans les rôles qu'elles interprètent à Paris, à la Comédie-Française; de Mlle Jeanne Farnes, de la Renaissance, et de Mlle Renée Conti; de M. Marcel Soarez, du théâtre Sarah-Benrhardt, dans les rôles qu'il a interprétés à Paris, auprès de Sylvain, de Max, Albert Lambert et Mme Sarah Bernhardt; de M. Henry Vermeil, dans les rôles qu'il a interprétés à l'Odéon, de M. Victor Bachelet, de l'Odéon.

Les organisateurs se sont assuré, en outre, le concours des maîtres de La Tombelle, Joseph Daene, Ermend Bonal et de Mlle Jacqueline Ramat, dans des auditions musicales qui auront lieu au cours de ces représentations.

C'est jeudi 10 janvier, en matinée, à quatorze heures et demie, qu'aura lieu, avec « Polyeucte », la première représentation de la série

Prix des places : 7 fr., 5 fr., 3 fr., 2 fr. Par abonnement pour les quatre représentations : 20 fr., 15 fr., 10 fr., 5 fr. Location maison Delmouly. Salle chauffée.

Noël à l'Hôpital du Grand-Lebrun

Lundi après-midi, les blessés de l'Hôpital complémentaire n° 4 (Grand-Lebrun) ont fêté Noël. Un magnifique concert — le 336e depuis l'ouverture de l'hôpital — leur fut offert par les habituels organisateurs, dont le zèle ne sait pas se lasser, et par une pléiade d'artistes dont le talent n'a d'égal que leur constante bonne volonté.

Un public nombreux et choisi se mêlait aux blessés, dans la vaste salle des fêtes coquettement décorée. Un médecin-major américain et des blessés alliés de l'hôpital de Talence avaint répondu à l'invitation de M. le Médecin-chef.

L'orchestre, composé des virtuoses Mendès, Martin, Paradivin, Clément, Vialard, Henri Martin, Sicouly, Raymond, Chatelard, Magret et Léglise, obéissait à la magistrale baguette de M. Bastide, l'excellent chef du Théâtre-Français, et Mme Bastide tenait le piano d'accompagnement. Mlle Roudey, experte en l'art de dire les beaux vers: Mme Marlise, aux harmonieuses vocalises; M. Lacome, doué des plus belles qualités vocales; enfin Mme Lucas, parfaite interprète comme toujours de « la Bohème » et de « la Tosca », furent fêtées comme il convenait.

M. Méral, transformiste et imitateur, un des blessés de l'hôpital, présenta son très intéressant numéro et eut sa large part de succès. Pour terminer, « A la Gare », une spirituelle revuette de M. Laban, fut prestement et finement présentée par son auteur, M. Léo, et Mlle Chabry, bien chantante, au milieu de bravos.

« La Marseillaise » vibrante, chantée en chœur, clôtura le spectacle.

On tira ensuite une tombola au bénéfice de la Coopérative des blessés et dont le lot était une toile du bon peintre Furt. Enfin, un arbre de Noël, délicieusement paré, apporte un souvenir à chaque blessé, avec l'oubli des souffrances passées et l'espoir des traditionnelles fêtes familiales qui reviendront avec la paix après la victoire.

Le Quartier de la Benatte

La pétition suivante vient d'être rédigée et adressée à l'autorité compétente :

« Les habitants du quartier de la Benatte sont émus par les allées et venues à l'entrée de la nuit de certains individus aux allures louches, qui depuis une quinzaine de jours ne cessent de rôder.

» Ils demandent où se trouve la police et si, après le crime qui vient de se commettre, il faut ajouter d'autres victimes. Jeudi soir, à sept heures, des cris de : « Au secours ! » ont été entendus, et des voisins, en face des Arènes, ont aperçu circulant de tristes individus. Nous demandons qu'on établisse une surveillance très étroite sans tarder. »

(Suivent les signatures.)

Nous avons fait une enquête, d'où il ressort que les appréhensions des habitants du quartier ne sont que trop fondées. Il suffira d'éveiller l'attention de notre police pour que le nettoyage nécessaire soit opéré sans délai.

PETITE CHRONIQUE

Sur les quais. — Sur un wagon en station quai des Chartrons, on a volé 496 litres de vin, au préjudice de la Compagnie Transatlantique.

Dans les entrepôts. — Cinquante-neuf litres de rhum ont disparu de l'entrepôt appartenant à M. Terrière, 42, rue Barreyre.

— Des malfaiteurs se sont introduits, au cours de la nuit de vendredi à samedi, à l'aide de fausses clés, 19, cours du Médoc, dans l'entrepôt de M. Soulé de Brugière. Ils ont volé une certaine quantité de caisses contenant des sardines et deux barils de saindoux.

TAMPONNEMENT sur la Ligne Bordeaux-Irun

TROIS AGENTS BLESSES LEGEREMENT DEGATS MATERIELS IMPORTANTS

Vendredi soir, vers dix heures vingt, sur la ligne Bordeaux-Irun, près de Morcenx, exactement au point kilométrique 107-500, un tamponnement s'est produit entre le train de marchandises n° 2021 et le train spécial A 1885, transportant également des marchandises.

Par suite de la violence du choc, trois agents employés de la Compagnie furent légèrement blessés. Les dégâts matériels sont très importants; les causes de cet accident sont encore inconnues.

Agression au Chloroforme

Tandis que Bordeaux depuis quelque temps est mis en coupe réglée par des bandits qui ne reculent plus devant les agressions à main armée, les localités avoisinantes sont elles aussi le théâtre des exploits de ces dangereux individus.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre, la paisible ville d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) a été mise en émoi par une agression dont Mme Eglantine Campan, marchande d'œufs en gros faillit être victime. Cette dernière habite Aiguillon avec son associée, Mme Françoise Delbos. Leur petite maison est située au milieu du bourg, dans la partie basse d'Aiguillon, à l'angle des routes de Lagaire et de Bordeaux.

A la suite de ce fait, la gendarmerie de l'endroit, après avoir recueilli les premières indications, a communiqué l'affaire à la brigade mobile de Bordeaux.

L'inspecteur Quérillac, muni de ces renseignements, se rendit sur les lieux, et son flair habituel ne tarda pas à lui faire découvrir une piste qui donna les meilleurs résultats.

Au cours de son enquête, l'inspecteur apprit que peu de jours avant l'agression, le neveu de Mme Campan, René P..., dix-sept ans, demeurant à Bordeaux, rue Servandoni, était venu la voir sous prétexte de prendre chez elle divers papiers relatifs à son engagement aux bataillons d'Afrique. Sa visite fut de courte durée, il est vrai, mais non sans profit, car René P... remarqua qu'une sacoche assez bien garnie était dissimulée dans une armoire placée dans la chambre à coucher de sa tante; c'est sans doute ce qui poussa le jeune garnement à en faire part à un de ses amis, Albert L..., âgé également de dix-sept ans et demeurant à Bordeaux, rue Belleville.

Ces révélations et deux pièces à conviction trouvées dans la chambre de Mme Campan : un petit flacon renfermant encore quelques gouttes de chloroforme, ainsi qu'un chapeau de feutre noir, marqué des initiales A. L., permirent à l'inspecteur de trouver et d'appréhender l'un des deux individus auteurs de cette agression, René L...

On apprit, en outre, à Bordeaux que le jeune René P... se livrait depuis peu à des dépenses exagérées, qu'il jouait dans des maisons clandestines et qu'il avait offert quelques bijoux à une jeune personne de sa connaissance.

Dans notre ville, c'est M. Richard, commissaire de police à la brigade mobile, qui continua l'enquête. L'interrogatoire qu'il fit subir à René P... fut long et difficile, car le jeune drôle ne voulait pas se laisser 'cuisiner, mais l'habile magistrat parvint enfin à obtenir de René P... des aveux complets. Avant de les relater, disons que le jeune bandit, après avoir avoué et par peur du juste châtiment qui l'attenait, profita de ce que le magistrat rédigeait son rapport pour entr'ouvrir vivement la porte-fenêtre du deuxième étage où avait lieu l'interrogatoire, et se jeta dans la rue. L'on se précipita. René P..., qui gisait évanoui sur la chaussée, perdait un peu de sang. Il dut être transporté sur-le-champ à l'hôpital Saint-André. Le lendemain, René P... était complètement remis, ne gardant que quelques légères foulures à une main.

Voici la description de l'agression, d'après les aveux de René P... :

« Depuis quelques temps, dit-il, mon ami Albert et moi étions littéralement à sec. Je savais bien que ma tante, Mme Campan gardait chez elle une somme assez rondelette, mais où la cachait-elle ? C'est ce dont je me préoccupai lors de ma dernière visite. Ce point acquis, j'en informai Albert, et, à nous deux, nous combinâmes les moyens de nous emparer de la précieuse sacoche. Albert s'était muni d'une petite fiole de chloroforme, dont nous devions nous servir en cas extrême. Nous prenions le train de 13 heures pour Aiguillon, où nous arrivions à sept heures du soir. La nuit n'étant pas encore complète, nous nous sommes promenés loin du bourg en attendant de faire le coup. Vers dix heures, tout était tranquille, aucune lumière n'apparaissait. Vite, nous pénétrons, grâce à une clé que j'avais emportée, dans la partie du bâtiment contigu à l'écurie. Nous espérions ainsi pouvoir entrer par des couloirs dans la chambre du rez-de-chaussée, où dormait ma tante; mais les verrous étaient tirés à l'intérieur, ce qui nous força à rentrer dans la maison par un volet mal fermé. Aussitôt dans la chambre, ma tante s'éveilla et, prise de peur, voulut crier, mais à ce moment, Albert me passa un mouchoir imbibé de chloroforme que j'appliquai sur le visage de notre victime, tandis qu'il la serrait à la gorge.

» Pourtant, à l'étage supérieur, où demeure Mme Delbos, nous entendîmes des pas. La peur nous saisit à notre tour; mais ce fut bien pis quand nous aperçûmes l'associée de notre tante qui descendait l'escalier pour venir s'enquérir de Mme Campan, dont elle avait sans doute entendu les plaintes. Mais, sur le palier, elle demanda seulement : « Vous souffrez, Mme Campan ? » Je me fis violence, et c'est d'une voix contrefaite que je répondis : « Mais non, ma » bonne amie. »

» Ma tante s'était évanouie, et j'avais eu le temps d'aller à l'armoire et d'y prendre la sacoche et son contenu, environ 2,000 fr.

» Mme Delbos, qui avait vu de la lumière filtrer sous la porte de la chambre où nous étions, et pressentant ce qui se passait, se sauva par une porte donnant accès à une terrasse, et nous l'entendîmes crier : « Au » voleur ! A l'assassin ! »

» Il n'était que temps pour nous de fuir. Dans notre précipitation, nous avions perdu la notion des lieux, et nous nous trouvâmes soudain en face de Mme Delbos qui, ne pouvant nous barrer le chemin, se reprit à demander du secours.

» Il était près de minuit quand nous parvînmes à sortir de la maison. Nous avons pris des chemins écartés et avons pu rentrer à Bordeaux par le train de 6 heures du matin. Durant le trajet en chemin de fer, nous avons partagé l'argent volé; la sacoche a été jetée dans un épais taillis près de la passerelle, au sortir d'Aiguillon. Et vous savez le reste, ajoute le jeune vaurien. »

M. Richard continue son enquête. On connaît déjà le nom du préparateur qui a délivré le chloroforme.

Quant à Albert L..., il est jusqu'ici introuvable. Espérons pourtant qu'il ne tardera pas à rejoindre son camarade, écroué au fort du Hâ, sur mandat d'arrêt du parquet d'Agen.

Les dernières nouvelles reçues de Mme Campan indiquent que son état n'inspire aucune inquiétude, mais elle garde encore des traces de brûlures au nez et aux yeux.

CHRONIQUE DU PALAIS

A L'Instruction

LES ATTAQUES A MAIN ARMEE

M. le juge Matignon, chargé de suivre l'instruction au sujet des attaques à main armée reprochées aux nommés Drevet et Pagani, récemment arrêtés, a entendu samedi ces deux inculpés. L'un et l'autre ont déclaré persister dans les déclarations qu'ils ont faites à M. Farfals, chef de la Sûreté. Ils ont renouvelé leurs protestations d'innocence en ce qui concerne le meurtre de M. Dupeyron.

M. Matignon les a fait reconduire au fort du Hâ; il les interrogera plus longuement lorsque leur aura été désigné le défenseur dont ils ont l'un et l'autre demandé l'assistance.

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

L'Affaire Mayoux

Le couple défaitiste charentais condamné à deux ans de prison et mille francs d'amende.

La quatrième chambre de la cour a rendu, samedi après-midi, son arrêt dans cette affaire.

On sait que les époux Mayoux, instituteurs publics à Dignac (Charente), avaient été, le 3 août dernier, condamnés chacun à six mois de prison et à cent francs d'amende par le tribunal correctionnel d'Angoulême. Le parquet les poursuivait : 1° pour avoir commis des infractions à la loi du 5 août 1914 en publiant une brochure et en affichant des papillons dont le texte était de nature à produire une impression fâcheuse sur l'esprit de l'armée ou des populations; 2° pour avoir injurié M. le commissaire de police Richard, chargé d'effectuer une perquisition à leur domicile.

Les époux Mayoux avaient interjeté appel de ce jugement; le parquet général, de son côté avait relevé appel à minima.

La cour a suivi dans ses réquisitions M. l'avocat général Zambeaux. La lecture de l'arrêt a duré environ vingt minutes.

Les époux Mayoux sont reconnus coupables, et la cour estime que le tribunal correctionnel d'Angoulême leur a fait une application trop modérée des peines prévues par la loi.

En conséquence, les époux Mayoux sont condamnés chacun à **deux ans de prison et à 1,000 francs d'amende.**

Les deux inculpés avaient comparu libres devant la cour; le mari, on a pu le lire dans nos dépêches, a pris part, la semaine dernière, à la conférence de la C. G. T., à Clermont-Ferrand. Il fut un des deux opposants à l'adoption de la motion finale.

On affirme que les époux Mayoux vont se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu samedi par la cour de Bordeaux.

SPECTACLES

DIMANCHE 30 DECEMBRE

THEATRE-FRANÇAIS. — A 8 h. 30 : « Werther ».

TRIANON-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Arsène Lupin ».

THEATRE DES BOUFFES. — A 8 h. 30 : « La Fille de Mme Angot ».

APOLLO-THEATRE. — A 8 h. 30 : « La Belle de New-York ».

ALHAMBRA CASINO D'HIVER. — A 8 h. 30 : Music-hall, Skating, Cinéma.

SCALA-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Ça vaut l'Voyage ».

THEATRE DE L'ALCAZAR. — A 8 h. 30 : « Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris ».

CINEMAS

Saint-Projet-Cinéma

Lundi et jours suivants, « LA VOUTE INFERNALE », 3e épisode, de Protéa, figurera au programme, avec le sacrifice de Rio-Jim, grand film d'art en quatre parties, qui impressionnera vivement les spectateurs, et « Dubire aux Larines », charmante comédie sentimentale. Voyages, actualités, etc., compléteront ce très beau programme.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL ASSOCIATION

Les matches du 1er janvier

AU BOUSCAT. — Match interfédéral : U. S. F. S. A. contre U. R. P. S. O. Coup d'envoi à 2 heures 30.

U. S. F. S. A. — Goal : Aussel (S. B. U. C.); arrières : Boizard et Lesgourgues (S. C. B.); demis : Rocipon (S. C. B.), Audubert (R. C. B.), Comte (S. B. U. C.); avants : Moussa, Devèze, Aussel (S. B. U. C.), Lalanne et Coste (S. C. B.).

U. R. P. S. O. — Lacroutz (B. G.); Bats (C. R.), Roujean (B. G.); Greland (C. R.), Dubedou, Capdeville (B. G.); Bardet (F. B.); Bouey (B. G.), Mugne (F. B.); Taverny, Durandeau (B. G.).

COMMUNICATIONS

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Gare de Bordeaux-Bastide. — Avis aux expéditeurs. — Est suspendue, pendant les journées des 31 décembre, 1er, 2 et 3 janvier, l'acceptation des vins, livrables à domicile dans Paris.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 29 décembre

Bernard Desaigues, 44 ans, rue Borie, 40.
Alfred Allias, 45 ans, rue Bergeon, 28.
Marie Ser, 54 ans, rue de la Benauge, 95.
Veuve Lalanne, 58 ans, rue Poudensan, 30
Jean Maye, 62 ans, rue d'Ornano, 251.
Veuve Rivière, 72 ans, r. de la Tour-du-Pin, 26.
Guillaume Digard, 75 ans, cours St-Jean, 16.
Louis Degans, 77 ans, rue Notre-Dame, 44.
Veuve Linas, 79 ans, rue Chabry, 28.
Jean Sureaud, 80 ans, rue Pagès, 19.
Veuve Delagnes, 85 ans, rue Poyenne, 61.

CONVOIS FUNEBRES du 31 décembre.

Dans les paroisses :

St-Michel : 7 h. 30, M. C. Bététa, rue Carbonneau, 10.
St-Louis : 7 h. 45, M. L. Degans, rue Notre-Dame, 44; 3 h. 30, M. A. Guilhou, rue des Retaillons, 50.
St-Nicolas : 8 h. 45, M. C.-E. Duret, cours de Bayonne, 242; 1 h. 45, M. A. Allias, rue Bergeon, 28; 3 h. 30, Mme veuve Placé, rue des Sablières, 72.
St-Ferdinand : 8 h. 45, Mme veuve G. Lalanne, rue Poudensan, 30.
St-André : 9 h. 45, Mme veuve F. Laporte, cours d'Alsace-Lorraine, 132.
St-Victor : 10 h. 45, Mme Ménard, rue Guillaume-Leblanc, 32.
N.-D. des Chartrons : 11 h., M. D. Eychenne, impasse de la Prairie, 27.
St-Bruno : 11 h., M. L. Leclercq, salle d'attente; 1 h. 30, M. J.-S. Depis, rue de la Pépinière, 48.
Sacré-Cœur : 1 h. 45, Mme R. Caussimon, rue Bazemont, 20; 2 h. 30, M. E. Hugues, rue Riausac, 3.

Convois militaires :

10 h., M. P.-G. Roy, rue de Saint-Genès, 160.
3 h. 45, M. J. Lacoste, hôpital militaire.

Autres convois :

1 h., Mme veuve J. Belgbeder, hôpital Saint-André.
2 h. 30, M. P. Saubestre, hôpital Saint-André.
3 h., Mlle J.-A. Cazères, hôpital des Enfants, 168, cours de Bayonne.
4 h., Mlle M. Turtaut, hôpital Saint-André.

DEUIL Immédiat : ROBES MANTEAUX, CHAPEAUX
A la Dame Blanche, 109, cours Victor-Hugo. Téléph. 1081

CONVOI FUNÈBRE Mme Lucien Le Clercq, Mlles Berthe et Lucienne Le Clercq, Mme veuve Amersfoort, M. et Mme Camille Amersfoort, M. André Amersfoort, Mlle Madeleine Amersfoort, M. et Mme Pierre Arnaudin et leurs enfants, M. et Mme Saunier, M. et Mme Fréchau et leurs enfants, la famille Badefort prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Lucien LE CLERCQ,

chef d'atelier à la Société Commerciale, leur époux, père, gendre, beau-frère, neveu et cousin, qui auront lieu le lundi 31 décembre, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

La Société commerciale d'affrètements et de commission prie ses amis et connaissances de lui faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Lucien LE CLERCQ,

son dévoué chef d'atelier, qui auront lieu le lundi 31 décembre 1917, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Le Scanf et son fils (au front), M. Mme Eychenne, sa fille et leur famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Didier EYCHENNE,

leur père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le 31 décembre 1917 en l'église Notre-Dame des Chartrons.

On se réunira à la maison mortuaire, impasse de la Prairie, 27, à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

Le Syndicat des entrepreneurs de transport et de camionnage de Bordeaux invite ses membres à assister aux obsèques de leur regretté confrère

M. Didier EYCHENNE,

qui auront lieu le 31 décembre 1917 en l'église Notre-Dame des Chartrons.

Réunion, 27, impasse de la Prairie, à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme et M. A. Ducom et leurs enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Charles LASSERRE,

leur père, beau-père et grand-père, qui auront lieu le lundi 31 décembre en l'église Saint-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, route de Saint-Médard, 137, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

Pompes funèbres génér. (service de Caudéran)

CONVOI FUNÈBRE M. Perez et ses enfants, les familles Beteta, Henri, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux obsèques de

Carlos BETETA,

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le 31 décembre, à la basilique Saint-Michel.

On se réunira à sept heures un quart à la maison mortuaire, 10, rue Carboneau, d'où le convoi funèbre partira à sept heures et demie.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Jean Boisan, Mlle Yvonne Boisan, les familles Boutin, Ousset, Croutzet, Delatre, Arricau, Lacaze, Gaillard et Bourdieu prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Eveline BOISAN,

leur fille, sœur, petite-fille, nièce, cousine et amie, qui auront lieu le mardi 1er janvier, en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Billaudel, 95, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Villenave-d'Ornon.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve A. Lambert, M. E. Lambert, M. et Mme A. Tabuteau, M. et Mme Cornet et leurs enfants, les familles Ravoux, Malgouyard, Laporte, Hustache, Luraud, Rey et Villeneuve (de Toulouse) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Albert LAMBERT,

leur époux, père, frère, oncle et cousin, qui auront lieu le mardi 1er janvier, en l'église Sainte-Marie.

On se réunira à la maison mortuaire, avenue Thiers, 117, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

SERVICE FUNÈBRE Mme et M. Theillaud, ainsi que les familles Theillaud, Henri, François, Joseph et Albert Theillaud (de Talence), les familles Escoula, Cachou, Pouzac, Ménudier, Rapaud et Piquet, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister au service funèbre qui sera offert pour le repos de l'âme de

M. René THEILLAUD,

Mort au champ d'honneur le 1er décembre, à l'âge de dix-huit ans,

leur fils, neveu et cousin, qui sera célébré le 2 janvier en l'église Saint-André, à sept heures et demie du matin.

CONVOI FUNÈBRE Mme J. Bonnet, née Bagnès, et M. Bonnet, M. et Mme Abel Delor et leurs enfants, M. Raoul Bonnet (au front), Mme Raoul Bonnet et leurs enfants, docteur Gaston Legros, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Gaston Legros et leur fille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. J.-E. BAGUÈS,

leur père, beau-père, aïeul, bisaïeul, oncle et grand-oncle, qui auront lieu le mardi 1er janvier, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Sernin, 94, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté au cimetière de Talence.

Pompes funèbres générales, 121, c Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS Mme CAMPS, Hôpital Saint-André, 31 décembre, à quinze heures trois quarts.

AVIS DE DÉCÈS M. et Mme A. Sureaud et leurs enfants, M. Léon Besnier et ses enfants, M. et Mme E. Ayguesparses, M. et Mme A. Pallas et leurs enfants, M. le docteur A. Chollet, Mme A. Chollet et leurs enfants, M. et Mme Henri Chollet et leurs enfants et les familles Sureaud, Fétis, Barrit, Tardy et Frétillet ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean SUREAUD,

ancien notaire,

décédé dans sa 81e année, en son domicile, 19, rue Pagès, leur père, beau-père, grand-père, oncle, grand-oncle et cousin.

Ses obsèques auront lieu en l'église de Rouillac (Charente), le 1er janvier, à 10 heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

Mme veuve Camille Camus, M. Camus, les familles Ducos, Bernard, Audouze, Deschamps, Durgeon et Romefort remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Camille CAMUS,

Une messe sera dite le 3 janvier, à neuf heures, en l'église de Blanquefort, pour le repos de son âme.

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Paris, 30 décembre.

Cuivre : En lingots propres au laiton livrables Havre ou Rouen, 390 fr.; en cathodes 390 fr.

Etain : Détroit, livrables Havre, 970 fr.; anglais Cornouailles livrable Paris, 920 fr.

Plomb : Manquent.

Zinc : Bonnes marques livrables Havre ou Paris, 207 fr. 50; extra-pur, 257 fr. 50.

Le Directeur : M. GOUNOUILHOU
Le Gérant G. BOUCHER
Imprimerie GOUNOUILHOU
Rue Guiraude, 11, Bordeaux

BAR GOUVION
Changement de propriétaire. A l'occasion du 1er janvier, M. St-Jours offrira le Sauternes, de 11h à midi, de 6 à 7h, 23, r. Gouvion.

115f VIN ROUGE NOUVEAU VINICOLE NOUVELLE 115f l'hecto — 27, rue Peyronnet — l'hecto

Achète bouteilles bordelaises. Faire off. E. Pinsan, 50, r. Borie, Bx

Vacher-vigneron, préfér. couple dde château Pintey, Libourne.

ON DEMANDE un jne homme comme aide-matelot pr naviat. en Girde. Fre propositions domaine Ile-Nouvelle, Blaye.

ON DEMANDE un chef vigneron capable de conduire une équipe. Faire propositions domaine Ile-Nouvelle, Blaye.

ON DEMANDE des terrassiers pour l'année 1918, pour établir fossés, logés, nourris, célibataires ou mariés, ou un entrepreneur qui procurerait l'équipe. Fre propositions domne Ile-Nouvelle, Blaye

Chef électricien, 1 f. 50 l'heure, demandé, 171, rue d'Arès, Bx.

DENTISTE demande mécanicien-opérateur bien rétribué pour Marseille. Ecrire : Rosès, dentiste, Privas.

Mariages hon., disc., par « Le Réveil », 6 bis, r. Sénéchal, Toulouse

ON dem. muletier sérieux. Ecr. Tourillon, 6, r. Huguerie, Bx

MAISON J. MAURIN
Café "Excel", 3f le 1/2 kilo; — N° 2, 3f50; — N° 3, 3f80
Echantillon pour deux tasses : 15 centimes le paquet.

ON VIENT de toutes parts suivre la célèbre méthode du **Dr LATANE** pour la cure radicale et définitive de toutes les maladies des voies urinaires, aussi anciennes, aussi tenaces soient-elles ainsi que de la **SYPHILIS**, avec ses funestes complications, chez les deux sexes, et tous vices du sang, acquis ou héréditaires. **L'INSTITUT MÉDICAL DE LA FACULTÉ DE PARIS, 59**, rue Huguerie, à Bordeaux, garantit formellement la guérison radicale, avec certitude d'aucune rechute, de toutes les maladies ci dessus. **Où peut-on trouver pareille preuve de la supériorité de cette Méthode sur toutes les autres ?** Ne pas confondre. — Consulter ou écrire en toute confiance, de 10 h. à 12 h. de 3 h. à 7 h. Les Dimanches, de 10 à 12 h.
NOTA. — Si l'on veut éviter d'attendre dans les Salons, nous conseillons d'écrire pour prendre son numéro d'avance.

606 Syphilis, Blennorragies, Métrites, 10, rue Margaux — Bordeaux.

J'ACHÈTE tt : meubles, coffres-forts, débarras, cause départ ou décès. CLAVERIE, 15, c. d'Albret.

Jne F. sténo-dactylo tr. cap. dde emploi. Ecr. Drys, Havas, Bx.

TEINTURERIE, 3, rue Lescure, 3, Bx
Usine LATASTE Tél 18.37
Repiongeage de Tissus
TEINTURE EN PIÈCE ET EN FLOTTE
Travaux Pour Confrères

ON DEMde employé bonnetier conn. la partie et si possible connaissant la fabrication bas, chaussettes, chandails, libre de suite. Ecr. en donnant références à Sombret, Ag. Havas, Bx.

DAME jeune, bonne vendeuse, désire emploi de magasin ou bureau, 190, rue Judaïque, Bx.

HUILE d'olive vierge extra douce, 10 lit., 45 fr., mandat d'avance, contre rembourst, 1 fr. en plus franco. **SAVON** pur 72 %, postal 10 kil., 34 fr.; par 5 postaux, 158 fr., cont. remboursement, 1 fr. en plus franco. **Mlle MAURIN, MARSEILLE.**

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée) Clinique WASSERMANN, 28, rue Vital-Carles, Bx
ECOULEMENTS — Rétrécissements
Traitement en une séance.

ESSENCE ach. cher n'importe quant. Offres. Ec. Roder, Havas

BAR DU CLAIRON
Le 1er janvier, distribution gratuite de vin blanc jusqu'à midi

606
Institut Sérothérapique du Sud-Ouest
BORDEAUX : 28, cours de l'Intendance
LYON : 17, rue de la République.
GUÉRISON de la SYPHILIS
sous le contrôle des Laboratoires. Renseign. gratis et corresp. discrète.

PERDU le 28 décembre, de la rue du Commandant-Marchand à la gare de Brienne, par le boulevard, clé de frein constituée par une tige ronde avec volant. La rapporter à la Cie T. E. O. B., dépôt de Lescure.

PERDU chien braque marron, poil ras, double nez, queue ¾ long., port. coll. nom Conseil, Léognan. Ram. soit Léognan, soit r. Waldeck-Rousseau, 4, Bx. Réc.

PERDU chien boule noir avec tache blanche. Le ramener cours du XXX-Juillet, 11, Réc.

Perdu porte-monn. et chapelet. Rapp. r. de la Devise, 56. Réc.

CHEVAUX
M. GUILLON recevra lundi 31 un fort convoi de chevaux de tous genres et de tous prix, 10, rue Madère, 10, à La Bastide.

Mr BERRIOT vient de recevoir un convoi d'ânes, poneys et mulets tout âge et toute taille. Berriot, r. Freycinet, 51, Talence.